Nations Unies S/PV.6789



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6789e séance

Mercredi 20 juin 2012, à 10 heures

New York

Président :	M. Li Baodong	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Vinay Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Haroon
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

12-38203 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; le général de corps d'armée Chander Prakash, commandant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; le général de division Pablo Serra, commandant de la Force et Chef de Mission de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban; le général de division Moses Bisong Obi, commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; et le général de division Fernando Rodrigues Goulart, commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

Je souhaite également la bienvenue aux autres commandants de force et chefs des observateurs militaires qui sont parmi nous aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de donner l'occasion aux membres du Conseil d'avoir ce dialogue interactif avec tous nos commandants de force. Il se trouve que toute cette semaine, comme les années précédentes - c'est la dixième fois cette année - ils se réunissent pour la conférence annuelle des commandants de composante militaire de nos 17 missions de maintien de la paix. Ils ont une semaine de discussions qui, je crois, sont extrêmement utiles et je crois savoir que c'est la troisième fois qu'ils s'adressent au Conseil de sécurité pour se prêter à cet échange.

Je voudrais signaler que, parmi eux, nous avons invité en plus cette année le général Gutti, qui commande la Mission de l'Union africaine en Somalie, la coopération étant évidemment très étroite avec cette force de l'Union africaine.

Je n'en dirai pas plus. Monsieur le Président, sous votre contrôle, je pense qu'il serait peut-être bon qu'ils puissent se présenter les uns après les autres pour que tout le monde puisse les identifier. Quatre d'entre eux vont faire un bref exposé sur des sujets qui, je pense, sont de nature à intéresser le Conseil mais il est évident que dans le cadre d'un dialogue interactif, tous seront à la disposition des membres du Conseil pour répondre à leurs questions éventuelles. Bien entendu, le général Babacar Gaye, Conseiller militaire principal, n'a pas besoin d'être présenté et est connu de tout le monde.

Je voudrais simplement dire que ce sont tous des officiers exceptionnels qui accomplissent des missions extrêmement délicates, qu'ils ont toute ma confiance et que je suis fier de travailler avec eux au quotidien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Ladsous de sa déclaration et d'avoir proposé que les commandants de force se présentent.

Sur l'invitation du Président, les commandants de force des opérations de maintien de la paix des Nations Unies se présentent aux membres du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie tous les commandants de force et chefs des observateurs militaires de s'être présentés. Au nom du Conseil, je leur souhaite la bienvenue à la présente séance.

Je donne la parole au général Prakash.

Le général Prakash (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, de l'appui que vous fournissez aux hommes et aux femmes en uniforme qui servent avec fierté sous le drapeau des Nations Unies en République démocratique du Congo. Je voudrais aussi vous remercier de me donner l'occasion d'entretenir le Conseil de la nécessité de mettre en place un système d'évaluation et d'appui pour établir des critères militaires communs aux opérations de maintien de la paix et éviter que les unités manquent d'efficacité.

Mon exposé sera divisé en trois parties : quel est l'enjeu de cette question, quels problèmes doivent-être traités et quelles sont les mesures déjà prises dans ce domaine, et que peut-on faire de plus?

Premièrement, s'agissant de savoir pourquoi cette question appelle une action, le Conseil sait parfaitement que la composante militaire d'une mission autorisée en vertu du Chapitre VII de la Charte est composée de contingents de différentes régions du monde, dont l'orientation militaire diffère, qui disposent de différents types d'équipement et dont les contingents sont formés, dans leur pays d'origine, pour servir leurs idées et objectifs nationaux. Cette situation se complique également en raison de questions culturelles et linguistiques et, parfois, à cause de la manière dont leur action est perçue, selon les attentes nationales.

Certaines personnes peuvent se rendre compte que ce que je viens de dire ici n'a rien de nouveau, et que les

forces des Nations Unies ont pu se débrouiller malgré ces difficultés. Cependant, il convient également de souligner que, depuis quelque temps, le contexte dans lequel sont menées les opérations de maintien de la paix devient de plus en plus complexe et difficile et fait l'objet d'un examen attentif accru. Par conséquent, la capacité d'intégrer les différences et insuffisances que je viens d'énoncer est de plus en plus faible. Quand on s'intéresse aux missions menées en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Darfour, il apparaît très clairement que les activités militaires de maintien de la paix sont désormais une question à part entière, spécifique et exigeante, notamment lorsqu'il s'agit de s'acquitter de la tâche qui bénéficie du plus haut degré de priorité, à savoir la protection des civils.

J'en viens maintenant aux mesures prises à cet égard. Le Département des opérations de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents disposent déjà de procédures de prédéploiement, de mémorandums d'accord ainsi que de critères de formation et d'un concept des opérations bien définis. À cela s'ajoutent du matériel de formation, des procédures opérationnelles permanentes et des manuels publiés par le Bureau des affaires militaires, des missions et même des pays fournisseurs de contingents.

En dépit de tout cela, nous continuons de faire face, sur le terrain, à des situations et problèmes qui montrent qu'il faut faire plus. Par exemple, pour protéger les civils, la composante militaire doit être vive et souple, et mener des opérations dans des conditions difficiles, dangereuses et éprouvantes. Les contingents n'ont pas tous des capacités optimales leur permettant d'exécuter leur mission avec efficacité dans ce type de scénario, en raison de leur formation, de leur équipement et parfois même de leur état d'esprit. Certains soldats de la paix continuent d'aborder la mission en considérant le maintien de la paix comme une période de service facile.

À la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), nous continuons de penser que le maintien de la paix actuel, quand il s'agit de protéger des civils exposés à une menace imminente, consiste à trouver un subtil équilibre entre l'action rapide et ferme exigée d'un soldat en uniforme et d'une personne qui se soucie de la population civile vulnérable et la protège dans la zone d'opération qui relève de sa responsabilité. La formation classique d'un officier et d'un soldat déployés dans les missions ne les dote pas de toutes les compétences et techniques nécessaires pour opérer dans ce large spectre, et ne les imprègne même pas parfois de l'état d'esprit nécessaire pour ce faire.

À ce stade, il me revient en mémoire une déclaration publiée récemment par le Département des opérations de maintien de la paix, indiquant que « le maintien de la paix des Nations Unies est manifestement une entreprise politique ». C'est pourquoi la mise en place d'un système qui prépare nos jeunes hommes et jeunes femmes à maintenir la paix dans des circonstances particulièrement difficiles est une réalité inhérente au maintien de la paix dans le monde d'aujourd'hui. Je voudrais faire quelques propositions concernant les autres choses que l'on pourrait faire.

Premièrement, l'initiative prise par le Bureau des affaires militaires de baser toutes les contributions des pays fournisseurs de contingents sur un bataillon d'infanterie normalisé est une bonne initiative qui va dans la bonne direction. Je donnerai aux membres un exemple pratique de normalisation; à la MONUSCO, nous avons des contingents comprenant différents types de véhicules blindés, en nombres variés. Nous avons réclamé la normalisation du matériel en fonction des besoins opérationnels, ce qui a entraîné une utilisation optimale des équipements essentiels et a permis de faire des économies fort nécessaires sans compromettre l'efficacité opérationnelle.

Par ailleurs, nous avons besoin d'un système qui couvre toute la durée des activités – des préparatifs au déploiement et au rapatriement – et qui traite de toutes les questions relatives aux performances opérationnelles et à l'image de l'ONU sur le terrain. Si certains de ces éléments existent déjà, comme je l'ai expliqué, il y a néanmoins des lacunes qu'il faut combler pour disposer d'un système pleinement efficace. À mon avis, la phase de préparation et de pré-déploiement est la plus cruciale. Nous devons mettre davantage l'accent sur les questions qui différencient les opérations de maintien de la paix des Nations Unies menées au titre du Chapitre VII d'opérations de guerre. Il faudrait également veiller à préparer davantage les unités aux tâches spécifiques pour lesquelles elles vont être déployées. Si les pays fournisseurs de contingents le souhaitent, les missions peuvent fournir des équipes à ces unités afin d'informer les futurs Casques bleus et de les préparer aux tâches et fonctions qui les attendent.

En plus du forum qui existe déjà, il serait avantageux de faciliter une plus grande interaction et plus de communication entre les politiques et les décideurs dans les capitales nationales et les missions qui reçoivent des contingents fournis par ces capitales, afin que tant le pays fournisseur que le pays bénéficiaire comprennent clairement les besoins, les contraintes, les limites et le rôle des unités.

De plus, pour les contingents déployés dans une zone de mission, il faut mettre en place un système d'information

en retour pour maintenir les pays fournisseurs de contingents informés, évidemment par l'intermédiaire des missions permanentes, quant à la performance opérationnelle de leurs contingents. À la MONUSCO, la chaîne de commandement de la Mission procède à des inspections de l'état de préparation opérationnelle dont les résultats pourraient bien être officiellement partagés avec les pays fournisseurs de contingents. Je voudrais rappeler ici que ce retour d'information éclairera les aspects pluridisciplinaires du maintien de la paix, incluant même les questions relatives à la liaison avec la population locale et les rapports avec les populations civiles et les acteurs humanitaires dans des circonstances difficiles.

Bien que j'aie fait des propositions pour l'amélioration collective de la performance des unités, je crois qu'il faut également avoir les meilleurs dirigeants pour les futures missions, lesquels auront, dans le meilleur des cas, une bonne expérience globale et concrète des missions de maintien de la paix des Nations Unies. À ce titre, il faut instaurer un système de rapports sur le personnel qui sera mis à la disposition des autorités nationales et de l'ONU afin de faciliter le système de sélection et d'avoir le bon candidat au poste adéquat. Il faudrait également encourager les pays fournisseurs de contingents à incorporer un module spécifique de maintien de la paix des Nations Unies dans les programmes des écoles militaires, ce qui aiderait les officiers à comprendre les nuances et les complexités du maintien de la paix, tels les aspects politiques et humanitaires, ce qui fait actuellement défaut parmi les forces militaires de maintien de la paix.

Enfin, si j'ai fait quelques propositions en faveur de l'adoption d'un système permettant d'améliorer la performance des composantes militaires dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, je ne voudrais pas que cela ne soit pas interprété comme une façon de dire que le système actuel ne répond pas aux attentes. En tant que commandant de la force, je suis fier de ce que les contingents de la MONUSCO accomplissent aujourd'hui dans un contexte extrêmement difficile. Cela dit, c'est le propre de tout professionnel de chercher constamment à s'améliorer. C'est dans ce contexte que j'ai soumis des idées et des propositions aux membres du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le général de corps d'armée Prakash pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au général de division Serra.

Le général Serra (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi, chef de mission et commandant de la force de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), que d'avoir l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui pour l'informer des défis que pose la conduite d'une force composite vers des objectifs opérationnels communs. Je commencerai d'abord par décrire les complexités inhérentes à la FINUL. Je passerai ensuite à certaines des principales difficultés propres à une force composite, à la façon dont elles peuvent influer sur l'exécution du mandat de la FINUL, et éventuellement à la façon d'y remédier. Je parlerai d'abord de la complexité de la Mission.

Au mois de juin, les effectifs militaires de la FINUL étaient d'environ 12 000 soldats en provenance de 39 pays fournisseurs de contingents. La FINUL comprend également une composante civile importante – quoique réduite – de 1 000 personnes, dont 660 membres recrutés sur le plan national. En outre, je peux également compter sur les capacités du Groupe d'observateurs au Liban de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve qui est composé de 48 observateurs militaires. Les composantes civiles et militaires collaborent étroitement à l'exécution du mandat de la Mission au titre de la résolution 1701 (2006). Il faut également mentionner que, outre qu'elle assure une coopération étroite entre les diverses composantes, la Force travaille de très près avec les Forces armées libanaises, et ensemble, elles mènent chaque jour 10 à 12 % des activités opérationnelles.

La zone d'opérations de la FINUL peut être considérée comme très petite – 64 kilomètres de largeur et 40 kilomètres de profondeur, soit 1 026 kilomètres carrés – et elle est bordée au sud et au sud-est par les 120 kilomètres de la Ligne bleue. Le fleuve Litani, au nord, et les 34 kilomètres de la côte méditerranéenne, à l'ouest, définissent la forme de la zone d'opérations. À l'exception de la plaine de Tyr, le terrain comprend une suite de collines escarpées et de vallées profondes, ce qui rend cette zone très difficile à contrôler. La zone des opérations maritimes s'étend à 110 milles marins du nord au sud le long de la côte libanaise, et à environ 45 milles marins de l'est à l'ouest, soit près de 13 000 kilomètres carrés.

Comme les membres le savent, pour veiller à ce que la configuration de la Mission soit plus conforme à l'exécution des tâches mandatées, la FINUL est en train de mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen stratégique réalisé par le Département des opérations de maintien de la paix en application de la résolution 2004 (2011).

Dans le cadre de l'étude des capacités militaires effectuée du 27 novembre au 7 décembre 2011, la FINUL examine la possibilité de procéder à un ajustement

des contingents, en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, afin d'avoir une force rationnalisée mais non moins compétente, tout en maintenant sa capacité à s'acquitter de ses tâches mandatées et en veillant à ce que cette même capacité soit conforme aux priorités identifiées par l'examen stratégique.

La FINUL continue également de travailler en étroite coopération avec les Forces armées libanaises grâce à un dialogue stratégique, en vue d'accroître la capacité des Forces armées libanaises à assumer un contrôle efficace et durable de la sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL et dans les eaux territoriales libanaises.

Ce qui importe, c'est d'axer toutes ces initiatives sur la mise en place d'un cessez-le-feu permanent.

Je vais passer maintenant aux problèmes propres à la conduite d'une force composite vers des objectifs opérationnels communs.

Tout d'abord, je voudrais parler du caractère multinational de la FINUL et de certains enseignements importants que nous en avons tirés. Sans aucun doute, il n'est pas aisé de diriger et de coordonner des contingents venus de 39 pays différents d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Avant toute chose, il convient de souligner que ce caractère multinational constitue une valeur ajoutée. Il témoigne des efforts concertés consentis par les nations pour promouvoir la stabilité dans le sud du Liban. Pour assurer l'interopérabilité et une bonne coopération entre le personnel militaire, les membres de la Force doivent pouvoir communiquer entre eux - dans notre cas, en anglais. En outre, les approches diverses adoptées par les contingents en raison de leurs expériences passées dans des opérations nationales et régionales ou d'autres opérations multinationales ne relevant pas des Nations Unies influent souvent sur la manière dont ils abordent les défis opérationnels. Cette réalité a mis en lumière la nécessité d'un corps de doctrine détaillé, rassemblant des manuels, des politiques et des procédures opérationnelles normalisées. Le Manuel des bataillons d'infanterie des Nations Unies (*United Nations Generic Infantry Battalion Manual)* récemment mis au point par le Département des opérations de maintien de la paix - un bataillon étant une unité d'infanterie d'environ 750 soldats – est un outil essentiel pour les fournisseurs de contingents, aussi bien pendant les préparatifs au stade de prédéploiement que pendant les opérations proprement dites.

Deuxièmement, lorsqu'il s'agit de constituer une force multinationale, il est essentiel d'adopter une approche axée sur la capacité à générer des ressources. À la FINUL, nous privilégions les stratégies axées sur la qualité et non sur la quantité. L'interopérabilité du matériel et de l'équipement est nécessaire pour maximiser l'efficacité opérationnelle. Des normes opérationnelles claires peuvent également aider les nouveaux pays fournisseurs de contingents à développer leurs capacités nationales pour servir au sein de la FINUL ou d'autres opérations similaires de maintien de la paix des Nations Unies.

Comme il a été souligné lors du récent examen stratégique, un troisième défi réside dans l'intégration des composantes civiles et militaires, aussi bien au sein de la Mission que pour assurer une meilleure intégration des efforts déployés par la FINUL, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et l'équipe de pays des Nations Unies. Afin de renforcer et d'institutionnaliser la relation entre les dirigeants politiques et militaires de la FINUL, un civil a été nommé Chef de mission adjoint et un mécanisme global et intégré de planification de la Mission est en cours de mise au point. Une équipe intégrée de planification de la Mission dirigée par le nouveau Chef adjoint de la Mission a été constituée à cet effet.

Quatrièmement, il est essentiel de tenir compte de l'aspect multinational dans la composition des forces terrestres. Actuellement, les forces terrestres de la FINUL se composent de neuf bataillons de manœuvre, dont sept appartiennent à un même pays fournisseur de contingents et deux peuvent être qualifiés de multinationaux, à savoir le bataillon irlandais-finlandais et le bataillon espagnol auquel est intégrée une petite unité salvadorienne. Sur la base de l'expérience acquise sur le terrain, je puis dire que la solution idéale serait d'avoir des bataillons homogènes. Toutefois, il serait également facile de gérer efficacement un bataillon multinational composé de sous-unités de différentes nationalités, avec des compagnies comptant environ 150 soldats. Des bataillons multinationaux dont les diverses composantes comptent moins de 150 soldats ne sont recommandés que pour des tâches spécifiques, comme dans le cas du détachement slovène « terrain humain » composé de 11 soldats, qui, en collaboration avec les brigades italiennes, ou l'équipe du Timor-Leste, également composée de 11 soldats, assurent l'appui logistique au sein de la compagnie portugaise de génie.

Un dernier problème a trait au Groupe d'intervention navale de la FINUL, composé actuellement de neuf navires fournis par six pays, appuyés par deux hélicoptères. Les périodes de rotation des navires diffèrent selon les pays, et vont d'un mois à deux ans. Pour améliorer l'efficacité et consolider les connaissances institutionnelles, il serait utile d'uniformiser le cycle de rotation des unités maritimes et faire aller de quatre à six mois au minimum.

S'agissant des préoccupations liées à l'interopérabilité, l'efficacité de la composante maritime dépend des capacités, de matériel et d'une formation bien adaptés. Etant donné que l'équipement et les procédures de communication des pays fournisseurs de contingents ne sont pas les mêmes, le Groupe d'intervention navale ne dispose pas de moyens communs pour l'échange des données et utilise principalement des satellites commerciaux pour répondre aux exigences militaires minimales.

Pour terminer, le caractère multinational peut être un atout pour les opérations de paix des Nations Unies et peut avoir un effet multiplicateur dans certaines conditions. À cet égard, les mots clefs sont l'unité de commandement et la synergie des efforts.

À ce stade, je voudrais dire aux membres combien l'appui indéfectible du Conseil au fil des ans a été précieux pour la Mission. Près de six ans après l'adoption de la résolution 1701 (2006), nous connaissons la période la plus calme au Sud-Liban depuis de nombreuses années. Cela est en grande partie dû à la présence dissuasive de la FINUL et à sa collaboration étroite avec les Forces armées libanaises, le Gouvernement et le peuple du Sud-Liban.

Les Forces armées libanaises se sont avérées une institution fiable, capable de rassembler tous les Libanais, quelle que soit leur religion. La coopération avec les Forces armées libanaises demeure au cœur du mandat de la FINUL, dans le but de renforcer leurs capacités afin qu'à terme elles puissent exécuter les tâches énoncées dans la résolution 1701 (2006). Cependant, malgré la réussite des opérations militaires, le succès ultime dépendra d'un règlement efficace des causes profondes du conflit par le biais d'un processus politique. Il sera donc essentiel de tirer profit de cette période très favorable due à la présence de la FINUL pour progresser vers un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme.

Très bientôt, le Conseil examinera la question de la prorogation du mandat de la FINUL. En ma qualité de Chef de mission et de Commandant de la FINUL, je compte sur l'appui continu du Conseil de sécurité pour préserver la capacité de la Force à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, conformément aux priorités perçues lors de l'examen stratégique. L'optimisme face à l'avenir est source d'inspiration; le reste est affaire de connaissances, de ressources, de bonne volonté et de travail acharné.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le général de division Serra de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général de division Obi.

Le général Obi (*parle en anglais*) : J'ai été invité, en ma qualité de commandant de la Force, à parler des défis qui se posent aux opérations de maintien de la paix face à un environnement politique complexe. Dans mon intervention, je vais me baser sur mon expérience en tant que commandant de la Force de l'ancienne Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), en mettant l'accent sur la crise intercommunautaire qui a éclaté dans l'État du Jonglei, au Soudan du Sud, à la fin de l'année dernière, en décembre 2011 et janvier 2012.

Brièvement, pour poser le contexte, après la signature de l'Accord de paix global à Naivasha en 2005, plusieurs questions sont restées en suspens jusqu'au moment où le Soudan du Sud a fait sécession le 9 juillet 2011. Parmi les questions non réglées figurent notamment la démarcation des frontières et le partage des recettes pétrolières, questions cruciales au cours de la dernière crise entre le Soudan et le Soudan du Sud, auxquelles s'ajoutent les difficultés relatives à l'exécution du mandat de la MINUSS.

En ce qui concerne les difficultés, la question d'Abyei en a causé beaucoup à la mission précédente, la MINUS. Il convient de mentionner en particulier celle d'assurer la protection des civils lorsque les parties à l'Accord étaient en conflit, comme ce fut le cas en mai 2011. La question de l'engagement des parties, ou plutôt de l'absence d'engagement des parties, a été mise en relief à cette occasion. En tant que commandant de la Force, il me fallait rester en contact avec les militaires des deux côtés et travailler également en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général sur le plan politique. Parce que j'y suis parvenu, les routes aériennes sont restées ouvertes, des renforts ont été obtenus, des évacuations ont été effectuées et des opérations humanitaires ont été menées.

La crise du Sud-Kordofan, qui a éclaté au moment de la liquidation de la MINUS, a posé de nombreux défis complexes. L'un de ces défis était lié au fait que certains contingents des Nations Unies se trouvaient dans des zones enclavées, par exemple à Kauda dans les Monts Nouba et à Julud, qui se trouvaient hors du contrôle des parties à l'Accord de paix global. Des défis complexes se sont posés à ce moment-là – s'occuper de la liquidation de la mission, de l'exécution du mandat, et même de la protection et de l'approvisionnement des contingents tout cela dans un environnement extrêmement complexe. Une fois de plus, le dialogue actif avec toutes les parties concernées a joué un rôle essentiel dans cette situation.

En ce qui concerne la Mission actuelle, la MINUSS, certains problèmes sont simplement liés au mandat de la

Mission, qui à première vue semble assez simple, mais, comme c'est souvent le cas, les détails suscitent mille difficultés. L'un des mots clefs du mandat est « appui ». Nous appuyons bien sûr la consolidation de la paix, la protection des civils et l'atténuation des conflits. En conséquence, nous devons apporter notre appui au Gouvernement de la République du Soudan du Sud afin qu'il s'acquitte de sa responsabilité de protéger les civils. Mais un autre élément clef réside dans le fait que la MINUSS a pour tâche de protéger les civils exposés à un danger imminent lorsque le Gouvernement de la République du Soudan du Sud ne le fait pas.

De cela découlent les tâches militaires et, encore une fois, l'obligation d'appui et d'assistance au Gouvernement de la République du Soudan du Sud, afin de créer et de maintenir des conditions de sécurité. Par essence, cela est naturellement source de difficultés, puisque les priorités du Gouvernement de la République du Soudan du Sud sont parfois différentes des nôtres, dont notamment le conflit à la frontière avec le Soudan. Le risque est réel que les efforts et les ressources engagés par la MINUSS dans le cadre de la protection des civils soient certes visibles, mais que nous donnions l'impression de soutenir l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) dans les hostilités qu'elle mène à la frontière.

De la même manière, il règne, parmi la population du Soudan du Sud, l'impression que la MINUSS échoue dans sa mission de protection des civils puisqu'elle ne fait en apparence rien pour empêcher les Forces armées soudanaises de bombarder les civils près de la frontière. La question se pose donc de la nécessité d'un mandat au titre du Chapitre VII.

Bien sûr, nous ne pouvons que rendre compte à New York de ce que nous observons, afin que le Conseil de sécurité prenne des mesures. En effet, s'engager dans un conflit direct avec un État Membre ne relève pas de notre mandat. Notre mandat n'est pas bien compris par la population du Soudan du Sud, et de nombreux efforts ont été déployés, y compris l'organisation de séminaires et de divers autres programmes de sensibilisation, pour expliquer en quoi précisément consiste notre mandat. L'absence de mécanisme de surveillance à la frontière n'a pas facilité les choses à cet égard. Par ailleurs, le mandat tient compte de l'appropriation nationale et de la primauté du principe de responsabilité, mais la Mission doit être prête à protéger lorsque le pays hôte ne le fait pas. J'estime que cela est un principe directeur.

Et bien sûr, lorsque les organisations humanitaires travaillent dans les zones frontalières pour aider ceux qui fuient les combats, il nous incombe de veiller à ce qu'elles puissent opérer dans des conditions de sécurité. Mais, certaines organisations humanitaires se sentent en porte-à-faux avec ce dispositif qui contrevient par essence à leurs principes humanitaires, ce qui se comprend parfaitement. De ce fait, on risque souvent de perdre sur tous les tableaux. Je dois dire, en revanche, que nous avons pris une part active à la protection des civils même dans ces régions-là, en collaboration avec les organisations humanitaires, et les régions de Yida et de Pariang ne sont que deux exemples parmi tant d'autres.

Enfin, je me dois de présenter le dilemme suivant devant le Conseil : comment réagir s'il s'avère que c'est l'APLS elle-même qui menace les civils? Les règles d'engagement auxquelles j'obéis permettraient aux soldats sous mon commandement de recourir à la force, voire à la force meurtrière, si nécessaire. Mais je pressens que cela pourrait, dans certains cas, modifier les tenants et aboutissants de notre relation avec l'APLS et avec le pays hôte, et réduire l'assentiment dont nous bénéficions actuellement. Mes collègues commandants de force auront peut-être des opinions à ce sujet, et je serai ravi de les connaître. Voilà certaines des difficultés auxquelles on doit faire face dans un climat politique complexe.

S'agissant de la crise dans l'État du Jonglei, je voudrais aborder les événements survenus fin décembre 2011 et en janvier de cette année. Les membres du Conseil sont nombreux à savoir que le bétail et l'accès aux pâturages et à l'eau sont essentiels pour la vie des populations dans cette région d'Afrique, et le vol de bétail, entre autres actes, entraîne souvent de violents affrontements et la mort de nombreuses personnes. Ce fut le cas en 2011 lorsque, après des attaques, suivies d'autres attaques en représailles, la tribu Murle s'en est prise aux Lou Nuer, lesquels, à la fin décembre, ont décidé de se venger en marchant – à plus de 6 000 selon des estimations prudentes – sur Likuangole, une communauté Murle.

La stratégie d'alerte et de réaction rapide de la Mission s'est révélée payante, puisqu'elle a permis de repérer les progrès de la colonne dès le 23 décembre 2011, grâce aux patrouilles aériennes et terrestres quotidiennes effectuées jusqu'alors. Ces informations ont été immédiatement communiquées aux autorités nationales, aux services de sécurité et à la communauté humanitaire, permettant ainsi aux personnes en danger de se mettre à l'abri tandis que d'autres étaient évacuées par la Mission.

La MINUSS a effectué les déploiements et renforcements nécessaires avec l'APLS puis, plus tard, avec les services de police du Soudan du Sud. Nous avions

correctement identifié Pibor comme étant la cible de cette attaque, puisque c'est le siège du Gouvernement et le poste de commandement du comté et que la ville compte une importante population civile. Il a été décidé d'empêcher les jeunes pillards de s'en prendre à la population civile de la ville. Cette décision a été communiquée au Gouvernement de la République du Soudan du Sud et à l'APLS et, ensemble, nous avons pris les mesures nécessaires pour protéger les civils de Pibor.

L'équipe d'appui à la gestion des crises de la Mission avait été activée dès réception des informations faisant état de l'avancée d'une colonne de jeunes Lou Nuer, afin que nous puissions évaluer nos options. J'avais bien compris que nous devions être prêts à intervenir pour soutenir l'APLS, lui apporter un appui moral et physique et l'encourager à honorer sa responsabilité de protection des civils. J'ai donc ordonné que soient renforcés nos contingents dans les villages – notamment à Likuangole, à Gumuruk et dans d'autres villages situés sur la ligne de front.

Naturellement, en tant que l'un des hauts responsables de la Mission, j'étais tenu d'agir à l'échelon politique. En reconnaissant que la meilleure solution au problème ne pouvait être qu'une solution émanant du Soudan du Sud, nous sommes convenus que le Vice-Président, Riek Machar, devait se rendre par avion dans la région pour s'entretenir avec les Lou Nuer. Cette décision, tout comme celle de maintenir mes troupes à Likuangole pour faciliter sa visite face à une force aussi nombreuse, étaient pour moi des décisions particulièrement cruciales.

Cela a été suivi d'un long processus de négociations et de médiation, mais les jeunes Lou Nuer, après avoir attaqué Likuangole, ont continué d'avancer vers Pibor, où avaient fui la majorité des Murle provenant d'autres camps plus petits, notamment Likuangole. Nos décisions précédentes ont motivé l'APLS à être elle aussi prête à défendre cette localité. J'ai déplacé mes véhicules blindés de transport de troupes sur 200 kilomètres de terrain boueux, afin de renforcer et d'encourager l'APLS. Les manœuvres de nos blindés ont permis d'affronter les Lou Nuer à Pibor. Après avoir accusé des pertes humaines, ce qui a marqué un tournant, les Lou Nuer ont dû se retirer.

Quels enseignements peut-on en tirer? La stratégie d'alerte rapide a été payante. Notre équipe d'appui à la gestion des crises a été activée au moment opportun. Les efforts ont été déployés de concert avec le Gouvernement, ce qui met en exergue l'importance de la coopération avec le pays hôte. Ensemble, nous avons, avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, fourni un véritable travail d'équipe et agi comme un multiplicateur de force, notamment en recourant aux médias.

Qu'est-ce qui, en revanche, n'a pas bien fonctionné? La médiocrité des communications et le manque d'hélicoptères militaires ont été très préjudiciables. Il a été difficile de renforcer les effectifs avec des hélicoptères civils qui refusaient de transporter nos munitions, qu'ils considèrent comme une cargaison dangereuse. Enfin, les principaux événements se sont déroulés fin décembre 2011, alors que la Mission n'avait que quelques mois d'existence, que nous souffrions d'une pénurie de personnel et que la force de la Mission n'était pas encore pleinement constituée. Certes, nous disposions de la puissance de combat nécessaire, mais la moitié a dû être engagée dans cette opération.

Cela dit, je voudrais souligner que, collectivement, avec le Gouvernement et la population du Soudan du Sud, nous avons, malgré les pertes humaines, réussi à empêcher une situation qui aurait pu causer d'autres pertes en vies humaines.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le général de division Obi de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général de division Goulart.

Le général Goulart (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité au nom de la composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Mon exposé aujourd'hui sera essentiellement axé sur la contribution de la composante militaire à la stabilisation en Haïti et l'aide qu'elle fournit aux institutions de ce pays.

Depuis sa création, en 2004, la MINUSTAH œuvre sans relâche à l'instauration de l'état de droit, au rétablissement de la sécurité et de l'ordre public, à la protection des civils, à l'accompagnement du processus démocratique et à la défense des droits de l'homme. Dans le cadre du vaste mandat de la Mission, la contribution de la composante militaire vise principalement à promouvoir la sécurité et la stabilité, à protéger les civils et à intervenir en cas de catastrophe. À cela s'ajoute, toutefois, une contribution ciblée au renforcement des institutions haïtiennes compétentes.

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et en coordination étroite avec la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti, la composante militaire de la MINUSTAH a enregistré des progrès réguliers dans toutes les tâches qui lui ont été confiées. À cette fin, nous menons quotidiennement des opérations pour aider au maintien de l'état de droit et de l'ordre public. Chaque

unité militaire gère sa zone de responsabilité, organisant des patrouilles et établissant des postes de contrôle. Ces activités ont eu un effet dissuasif sur la violence et le crime et inspiré un sentiment de sécurité à la population locale, ce qui a amélioré l'ordre public. En maintenant un climat sûr en Haïti, la composante militaire a également contribué à ce que les changements politiques et socioéconomiques se poursuivent dans le pays.

Nous sommes extrêmement fiers des résultats obtenus, qui ont aidé Haïti à se remettre du tremblement de terre de 2012. Nous sommes également très fiers des efforts consentis pour faire reculer la criminalité et améliorer la protection des civils. En ce qui concerne l'épidémie de choléra, le fait que la Mission, aidée par la composante militaire, ait réagi rapidement a permis de freiner la propagation de la maladie et d'en atténuer les effets. Cette aide a notamment consisté à mettre en place des centres de traitement du choléra, à déployer des équipes médicales et à distribuer de l'eau non contaminée aux populations touchées. Je me dois également d'ajouter que les mesures que la Mission et d'autres organismes ont prises pour lutter contre le choléra ont eu pour effet connexe d'accroître les capacités haïtiennes de réaction dans ce domaine.

Je voudrais également jeter un coup de projecteur sur les différents projets de travaux publics réalisés par les équipes militaires du génie. En plus des tâches normalement assignées à la Force, elles participent à la démolition des bâtiments dangereux, au déblaiement des débris, à la préparation des sites de relogement des personnes déplacées, au nettoyage des fossés et des canaux, à la réparation des routes et au forage de puits. Les unités du génie se sont avérées une aide efficace pour le Gouvernement haïtien en contribuant à la modernisation des locaux de la Police nationale d'Haïti, à la construction de nouveaux commissariats, aux travaux de terrassement préalables à la construction d'écoles et d'hôpitaux et à l'installation de bâtiments préfabriqués pour l'appareil judiciaire. Elles contribuent ainsi à limiter les effets des pluies et des orages, à améliorer les conditions de vie des communautés pauvres, à faire en sorte que la population vive plus en sécurité et à consolider plus avant les conditions indispensables à la stabilité du pays.

Pour ce qui est du développement des institutions, le climat de sécurité qui résulte de la présence de la composante militaire est indiscutablement sa meilleure contribution au renforcement des institutions politiques et du secteur de la sécurité du pays. Cela est tout particulièrement vrai de l'assistance que la composante fournit à la Police nationale d'Haïti et aux garde-côtes haïtiens, ainsi que pendant le processus électoral. Les unités militaires mènent régulièrement des opérations conjointes avec la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti pour prévenir la criminalité et arrêter des criminels ou des membres de gangs. En cas de manifestations ou de troubles publics, la composante militaire fournit aide et renfort si nécessaire. Surtout, notre présence a permis à la Police nationale d'Haïti de gagner en confiance, puisqu'elle sait qu'elle peut compter sur notre appui alors qu'elle est en pleine phase de développement.

Récemment, ces opérations conjointes ont aussi consisté à prêter main forte à la Police nationale d'Haïti dans son action contre d'ex-militaires haïtien ou anciens membres des Forces armées d'Haïti et autres éléments qui menacent de mettre sur pied une armée parallèle et contestent l'autorité du Gouvernement. Il me plaît d'annoncer que la composante militaire de la MINUSTAH, en coordination étroite avec ses collègues de la police, a participé le mois dernier à une opération menée avec succès par la Police nationale d'Haïti contre de tels éléments. L'opération Sunrise a clairement démontré que les opérations conjointes, lorsqu'elles sont planifiées à l'avance et en liaison étroite avec le Gouvernement, permettent à la Mission d'obtenir de meilleurs résultats.

Au cours des 12 mois écoulés, les échanges entre la composante militaire et la Police nationale d'Haïti se sont encore accrus. Une planification et coordination conjointes ont permis d'accroître notre taux de réussite sur le terrain, mais surtout, en assistant et en prenant part à ces exercices conjoints, la Police nationale d'Haïti a pu démontrer qu'elle est de plus en plus capable de planifier des opérations de sécurité.

Toujours au titre de l'appui que la MINUSTAH apporte aux institutions haïtiennes, nous avons l'intention de confier une nouvelle tâche à la composante maritime de la Mission, qui est composée de vedettes de patrouille et d'équipages uruguayens. En partenariat avec la composante de police, cette unité s'occupera aussi désormais du renforcement des capacités des garde-côtes haïtiens. Mettant à profit l'expérience du personnel des Nations Unies en matière de mentorat et sa connaissance du français, les équipages uruguayens vont transmettre leurs connaissances techniques aux garde-côtes haïtiens, leur fournir une meilleure formation et ainsi leur donner les moyens de participer davantage aux patrouilles de surveillance de la frontière maritime.

Autre domaine où la composante militaire a prêté son concours : le processus électoral. En période de préparation des élections, les unités militaires apportent un soutien

logistique qui consiste principalement à acheminer les urnes et le matériel électoral dans les bureaux de vote et les entrepôts où est stocké le matériel, disséminés dans le pays. Le jour de l'élection, la composante militaire assure la sécurité dans les régions et les départements à haut risque. Elle est notamment présente aux alentours des bureaux de vote et des zones où le matériel électoral est rassemblé et où les bulletins de vote sont comptés, ainsi qu'autour de sites et bâtiments gouvernementaux clefs, pour parer à d'éventuelles violences électorales.

Certains ici s'en souviendront, le rôle de la composante militaire dans la maîtrise des violences qui ont éclaté en décembre 2010 après l'annonce des résultats du premier tour de l'élection présidentielle a été absolument déterminant pour éviter que la situation devienne totalement incontrôlable. Dans le même esprit, la composante militaire est prête à fournir un appui pendant les élections municipales et les sénatoriales partielles à venir, bien que leur date n'ait pas encore été confirmée. Il convient aussi de noter que les ressources et le matériel de la MINUSTAH lui ont certes permis d'apporter une assistance électorale efficace, mais qu'à terme il reviendra au Gouvernement haïtien de prendre en charge nombre de ces tâches et de ces fonctions.

Suite à l'adoption de la résolution 2012 (2011), la MINUSTAH a procédé à une réduction de ses effectifs militaires, civils et de police. Le niveau d'effectif autorisé pour la composante militaire se situe actuellement à 7 340 soldats, avec une présence effective de 7 285 Casques bleus. Le nombre de soldats déployés a donc été réduit de 1 600 et le matériel a lui aussi été réduit en conséquence. Parallèlement à cette réduction des effectifs, la composante militaire a reconfiguré sa force pour optimiser son efficacité opérationnelle. Le personnel resté sur place a été redéployé avant tout dans les zones à haut risque et, grâce à une coordination étroite avec la composante de police, la présence d'unités de police constituées dans les zones dont se retiraient les militaires a permis un transfert des responsabilités progressif à la Police nationale d'Haïti.

Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes actuellement en train d'étudier la prochaine configuration que prendra la composante militaire, compte tenu de la résolution 2012 (2011), qui stipule qu'à l'avenir tout aménagement de la configuration de la force devrait reposer sur l'état général de la sécurité sur le terrain et du développement continu des capacités des autorités publiques haïtiennes.

Au total, nous sommes convaincus que la MINUSTAH s'est bien acquittée de ses tâches de sécurisation et de stabilisation d'Haïti. Il reste cependant quelques défis d'importance à relever, que je voudrais maintenant évoquer devant le Conseil, avant de terminer mon exposé.

Avant toute chose, la Police nationale d'Haïti doit être encore renforcée pour pouvoir assumer l'entière responsabilité de la nécessaire sécurité du pays. Le Gouvernement haïtien et la MINUSTAH poursuivent le même objectif : la réduction graduelle des effectifs de la Mission en temps voulu, et son départ à terme. Il faut toutefois que cela se fasse sans que s'installe un vide sécuritaire une fois que la composante militaire se sera retirée. En outre, la capacité qu'a le pays d'organiser des élections moyennant un soutien extérieur limité, de faire face seul aux conséquences des pluies et cyclones saisonniers et de se maintenir fermement sur la voie de la bonne gouvernance, de la stabilité politique et du développement socioéconomique, est d'une importance primordiale.

Je remercie le Conseil de son attention, en l'assurant de nouveau que la composante militaire reste fermement déterminée à consacrer toute sa force et son énergie à la réalisation du mandat confié par le Conseil à la MINUSTAH.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le général Goulart de son exposé.

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais avant tout souhaiter la bienvenue à tous les commandants de force qui ont bien voulu se joindre à nous aujourd'hui et saluer l'initiative du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous. Cette interaction sera certainement utile et très productive.

Je voudrais, avant d'aborder le fond de la question, rendre avant tout un hommage appuyé, au nom du Maroc, aux Casques bleus et louer leur dévouement, leur engagement et leur esprit de sacrifice au service des nobles objectifs des Nations Unies. Je saisis l'occasion pour réitérer nos condoléances aux familles et aux pays qui ont perdu des membres de leurs forces armées et de police ou des civils au service des Nations Unies.

Nul ne conteste que la mission de maintien de la paix constitue l'activité la plus palpable et la plus visible de l'action de notre organisation. Elle est de plus en plus complexe et de plus en plus exigeante en ressources financières et en ressources humaines. Ses fondamentaux demeurent les mêmes.

Premièrement, le maintien de la paix demeure sans conteste le moyen le plus efficace et le moins coûteux de rétablir la paix et de la consolider.

Deuxièmement, le caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix récentes nous impose de trouver des réponses adaptées aux besoins changeants de ces opérations ainsi qu'aux nouveaux défis et circonstances survenus après l'établissement des mandats.

Troisièmement, le maintien de la paix suppose une différenciation des approches pour tenir compte des réalités spécifiques à chaque situation. La recherche de l'harmonisation des pratiques autres que logistiques n'est pas, à cet égard, synonyme de standardisation, ni une fin en soi.

Quatrièmement, tout en essayant de trouver des réponses novatrices aux nouveaux défis, il est essentiel de rester attaché aux principes fondateurs du maintien de la paix de l'ONU, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, le consentement des parties, l'impartialité dans la mise en œuvre des mandats du Conseil, et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense.

Cinquièmement enfin, la protection des civils, qui demeure, comme on l'a souligné ce matin, la responsabilité première de l'État au plan national, requiert, lorsqu'elle est mandatée par le Conseil de sécurité, une formation adéquate et des moyens logistiques pour être mise en œuvre.

Je voudrais maintenant, en réaction aux exposés qui nous ont été faits ce matin, souligner les éléments suivants. Premièrement, il est primordial d'adapter les ressources financières et matérielles dont disposent les opérations de maintien de la paix aux mandats décidés par le Conseil de sécurité. Dans ce contexte, et nonobstant les exigences de rationalisation, les contraintes financières et budgétaires ne devraient pas nuire à l'efficacité et à la mise en œuvre effective des opérations faisant l'objet d'un mandat du Conseil de sécurité.

Comme cela a été amplement et concrètement démontré ce matin, les opérations de maintien de la paix opèrent généralement dans des conditions difficiles, marquées parfois par l'implication d'acteurs qui menacent non seulement la sécurité et l'intégrité physique des populations civiles, mais celles des Casques bleus également. À cet égard, en plus des systèmes d'alerte précoce, les Casques bleus doivent disposer des moyens et du matériel nécessaires pour se défendre. Et ceux qui s'attaquent aux Casques bleus doivent en être tenus pleinement responsables.

Pour qu'elle puisse réussir, toute mission de paix doit fonder son action sur la neutralité et l'impartialité qui caractérisent l'action des Nations Unies et se conformer au mandat établi par le Conseil. C'est de cette manière et uniquement de cette manière qu'elle s'assurera la confiance et la coopération des parties au différend.

Il y a plus d'une décennie, la résolution 1353 (2001) du Conseil a ouvert la porte à une coopération accrue entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat. Malgré certaines avancées, le plein potentiel d'une telle coopération triangulaire est loin d'être atteint. Nous nous devons, et nous sommes tenus, de faire plus. Dans ce contexte, la question de la formation a été évoquée avec insistance ce matin, par différents intervenants, et d'ailleurs à juste titre. Nous estimons que la formation assurée à titre national et par le biais de modules élaborés par le Département des opérations de maintien de la paix devrait être complétée par un partage d'expertise et de bonnes pratiques entre pays fournisseurs de contingents.

La question du multilinguisme est à cet égard extrêmement importante et il faut qu'il en soit tenu compte, dans l'objectif d'assurer une meilleur efficacité et une meilleur interaction entre les Casques bleus et les autorités, mais aussi avec la population qu'ils sont censés servir et défendre.

Je voudrais, enfin, saisir l'occasion de la présence des commandants militaires à nos côtés aujourd'hui pour mettre en valeur l'importance de la coopération inter-missions. D'ailleurs, dans le cadre du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix que j'ai l'honneur de présider, nous avons décidé de retenir cette thématique comme une priorité dans nos débats et dans notre réflexion. Je voudrais demander aux commandants militaires ici présents s'ils peuvent nous faire part des meilleures pratiques qu'ils ont pu dégager sur le terrain, afin que nous puissions nous en inspirer et éventuellement en faire une pratique constante qui sera appliquée aux autres missions.

Partant de l'engagement du Maroc dans le cadre du règlement pacifique des différends et du rôle régulateur des Nations Unies en matière de paix et de sécurité internationales, mon pays a contribué continuellement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pratiquement dès son indépendance. Nous comptons ne ménager aucun effort pour continuer à contribuer au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et à l'amélioration constante de l'efficacité de ses opérations.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat.

Le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont au cœur des activités de l'ONU, et de celles du Conseil de sécurité en particulier. C'est pourquoi il est non seulement

utile, mais aussi selon nous extrêmement important, d'avoir l'occasion de nous entretenir à intervalles réguliers avec les commandants de force et d'entendre directement leurs points de vue et leurs recommandations sur la base de leur expérience unique. Je remercie ainsi les généraux, nos auteurs d'exposé d'aujourd'hui, de leurs communications complètes et utiles. Je souhaite également la bienvenue à tous les commandants militaires en ces lieux aujourd'hui et les remercie d'être venus. J'adresse par ailleurs un mot de remerciement au Secrétaire général adjoint Hervé Ladsous pour sa présentation liminaire et pour avoir facilité l'organisation de la présente séance.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail accompli par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à rendre hommage à toutes les femmes et tous les hommes qui composent les effectifs des diverses missions pour la manière dont ils s'acquittent de leurs devoirs, souvent dans des conditions très difficiles. Ils méritent une admiration et un appui constants de notre part.

Je tiens également à saluer l'action du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), non seulement s'agissant de faire face aux problèmes liés à des activités de maintien de la paix toujours plus complexes et multidimensionnelles, mais également dans le cadre du processus de réforme actuellement en cours et, plus récemment, de la rédaction de l'*United Nations Generic Infantry Battalion Manual*.

Je vais être très bref, car nous estimons que l'objet principal de notre présence aujourd'hui est d'écouter. Je m'en tiendrai à quelques remarques sur deux ou trois questions déjà soulevées par les auteurs d'exposé.

Premièrement, il est véritablement difficile pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de s'acquitter d'un si grand nombre de tâches et de mandats divers dans des conditions très variables, dans des environnements changeants et des zones géographiques diverses, avec des effectifs issus de milieux dissemblables et qui parlent différentes langues. Nous estimons donc qu'il importe de mettre en place un système en vue d'édicter des normes militaires opérationnelles communes et d'en garantir l'application, ce dont le manuel susmentionné est un bon exemple. Une condition préalable à la mise en place de ce système est de garantir un entraînement adéquat avant le déploiement d'une mission, un entraînement qui tient compte des conditions particulières sur le terrain, mais également des valeurs et des objectifs fondamentaux de l'ONU, notamment les questions des droits de l'homme, de la participation des femmes, de la protection des civils, en particulier les groupes vulnérables, et du respect de la diversité culturelle et des conditions du milieu.

Concernant une autre question connexe, il est extrêmement important de formuler un nombre équilibré de mises en garde et de règles d'engagement claires pour permettre à un commandant de force d'atteindre les objectifs opérationnels communs.

Un autre thème que je tiens à aborder est la question du consentement politique des parties sur le terrain, qui est indispensable à la durabilité d'une mission de maintien de la paix et qui implique une compréhension commune des objectifs de cette mission, ainsi qu'une coopération permanente, constructive et responsable entre ces parties et la mission des Nations Unies. Dans ce contexte, un mécanisme spécifique pourrait être mis en place au sein de chaque mission afin de surveiller la manière dont les parties concrétisent leur consentement par le biais d'une coopération véritable et de signaler au Conseil de sécurité par le biais du Secrétariat, les problèmes que rencontre chaque mission. Cela permettrait au Conseil de réagir promptement à l'évolution soudaine du niveau d'appui politique que reçoit la mission concernée.

On dit souvent que les soldats de la paix sont les premiers acteurs de la consolidation de la paix. Cet aspect mérite toute notre attention, car la qualité de la connexion entre les deux faces d'une même réalité est dans la plupart des cas la clef du succès continu des actions et des interventions de l'ONU. Cette connexion s'établit d'abord bien sûr au Siège, sur la base d'une coopération adéquate entre les différentes branches du Secrétariat, mais il est essentiel de veiller à ce qu'elle demeure une préoccupation permanente des dirigeants de chaque mission. En effet, la composante militaire joue un rôle important dans les premières activités de consolidation de la paix, notamment en maintenant l'ordre public, en permettant à la population de retrouver une vie normale, en créant un environnement sûr, en renforçant l'état de droit et en promouvant le renforcement des institutions. Naturellement, aucune de ces activités ne peut fonctionner correctement et efficacement si le pays hôte ne participe pas et ne s'y engage pas pleinement à un processus de prise en mains nationale responsable.

Je termine en réitérant l'hommage de mon pays à tous les hommes et femmes qui, souvent au prix de sacrifices personnels et de leur sécurité, agissent en notre nom pour rétablir la paix et la sécurité dans le monde.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un moment bien choisi pour nous pencher sur la situation des soldats de la paix, ainsi que pour les rencontrer et entendre

certaines de leurs opinions. Nous remercions M. Ladsous et nous souhaitons la bienvenue à tous les commandants de force, que nous remercions de leurs exposés pénétrants, de leur clarté et de leur perspicacité dans la manière dont ils ont présenté leurs perspectives concernant les sujets à l'examen, ce qui place dans la perspective voulue l'importance que revêt une interaction constante entre le Conseil de sécurité et les acteurs sur le terrain.

De peur que nous oubliions, les auteurs d'exposé sont des officiers et des gentlemen, et si beaucoup de choses ont été dites, tant ne l'ont pas été. Si leurs exposés ont évoqué de nombreux souvenirs de mesures prises au service de l'humanité, il serait répréhensible de ne pas mentionner ici les blessures et les pertes humaines subies par nos vaillants porte-drapeaux, dont les derniers exemples sont les pertes subies par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

L'incident qu'a connu la MONUSCO le mois dernier a fait des blessés parmi nos soldats de la paix, mais il n'a clairement pas entamé le moins du monde notre attachement aux activités de maintien de la paix des Nations Unies sous toutes leurs formes. Ces 50 dernières années, 130 Pakistanais ont donné leur vie en participant à des activités de maintien de la paix, ce qui est l'un des plus grands nombre de victimes parmi les États Membres de l'ONU et montre notre volonté constante de défendre – quel qu'en soit le prix – le caractère sacré de l'uniforme bleu.

À la lumière de statistiques aussi inquiétantes, on ne saurait trop insister sur la nécessité de renforcer impérativement la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Les menaces à la sûreté des soldats peuvent compromettre le caractère sacré des opérations de maintien de la paix. L'insuffisance des ressources et le manque de préparation opérationnelle peuvent également mettre en péril la sûreté des contingents.

Le général de corps d'armée Prakash a parlé de standardisation, de performance et d'un apport de ressources suffisantes. Ces aspects sont importants, non seulement pour que nous les examinions, mais également pour que ceux qui contribuent à la sécurité de toutes nos missions s'acquittent efficacement de leurs mandats. Il peut être suggéré que, dans une certain mesure, les questions de l'insuffisance des performances et de la standardisation doivent être réglées en développant des modules de formation et des paramètres d'évaluation dans le contexte des problèmes que rencontre chaque mission. Nous pouvons entreprendre cette tâche importante en évaluant les pays fournisseurs de contingents (PFC) au moyen de visites mieux structurées préalables au déploiement, qui comprennent une série de tests et d'exercices de simulation, en vue de vérifier l'efficacité opérationnelle de tous les acteurs. En fait, nous recommandons cette approche. Ce module peut être développé pour évaluer la valeur et le degré de préparation opérationnels de nos contingents. Nous nous félicitons que le Département des opérations de maintien de la paix mette davantage l'accent sur ce domaine particulier.

Compte tenu de la vaste répartition géographique des PFC, la standardisation du matériel, des moyens de transport et de la formation pourrait ne pas être chose facile. Néanmoins, il est important et fondamental de définir des normes de base pour éviter des résultats insuffisants. La qualité et la performance ne doivent pas être compromises par un désir d'élargir la base des PFC ou au nom de la représentation régionale ou d'autres considérations géopolitiques. Nous devons continuer d'accorder la priorité absolue à l'excellence professionnelle.

Dans toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies, il est impératif de faire en sorte qu'une force composite atteigne des objectifs opérationnels communs, une tâche compliquée par d'autres facteurs. Premièrement, les opérations de maintien de la paix ne sont pas des guerres classiques, avec un adversaire connu. Souvent, il n'y a pas d'adversaire évident. Deuxièmement, la présence de contingents de multiples nationalités entraîne de nombreuses différences, par exemple en matière de formation, d'armes, d'équipement, de l'articulation entre les impératifs liés au commandement et à l'encadrement, et de communications. Enfin, de nombreuses tensions, y compris la présence sur un terrain étranger, les conditions climatiques, et la situation existante sur les plans politiques et sécuritaire jouent également un rôle considérable.

Les obstacles à la réalisation d'objectifs opérationnels communs sont exacerbés par des mandats complexes, l'appui aux pays hôtes devant être fourni dans des contextes politiques difficiles. Une telle assistance comprend l'appui au processus de désarmement, démobilisation et réintégration des anciens combattants, la réforme du secteur de la sécurité dans le pays hôte, l'amélioration des systèmes judiciaire et pénitentiaire, la protection des civils, l'aide humanitaire et le développement des infrastructures. Cela compose en fait un large éventail questions qui doivent être réglées.

Je crois que les missions de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria et au Timor oriental illustrent parfaitement ce point, et – ce qui est très important – ces tâches nécessitent la coopération active de l'ensemble des

Nations Unies et du Conseil de sécurité en particulier, ainsi que l'appropriation des pays hôtes.

La séance d'aujourd'hui met l'accent sur les difficultés et la complexité des opérations de maintien de la paix. Nous, au Conseil de sécurité, devons faire en sorte de simplifier ces tâches et d'apaiser les tensions sur le terrain. Nous pouvons le faire en définissant des mandats clairs et réalisables qui ne sont pas alourdis par des priorités nationales particulières ni compliqués par des projets politiques incommodes.

Il est par conséquent essentiel de renforcer la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et les pays fournisseurs de contingents. Le Conseil de sécurité doit être le moteur de cette coopération. Un exposé occasionnel à l'approche du renouvellement du mandat ne suffit pas.

Un dialogue soutenu s'impose également après le retrait et la reconfiguration d'une mission. Il faut réfléchir à ces questions pour des situations bien plus complexes, comme par exemple en Afrique. Les évaluations techniques menées pour procéder au retrait des effectifs et au déploiement doivent s'appuyer sur les réalités du terrain et être communiquées régulièrement aux pays fournisseurs de contingents. Les consultations avec les pays fournisseurs de contingents concernés deviennent essentielles, non seulement sur le terrain mais également ici, à New York.

Le succès des opérations de maintien de la paix dépend du déploiement opportun et sûr de ressources humaines et matérielles. Il ne faut pas éviter de répondre aux questions liées aux ressources - et ce point est important – sous le prétexte de contraintes financières; je reviendrai plus en détail sur ce point par la suite. Les Missions qui ne disposent pas de ressources suffisantes ne sont ni efficaces, ni sûres. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent donc veiller à fournir des ressources aux missions de maintien de la paix, en consultation avec toutes les parties prenantes.

Enfin, je voudrais dire qu'il demeure essentiel d'insister sur la coordination des activités de maintien et de rétablissement de la paix et de la renforcer pour garantir des résultats. Le succès des opérations militaires ne peut ni remplacer ni éluder le dialogue politique et la réconciliation. Si nous ne pouvons pas gagner la paix, nous ne serons pas en mesure de la maintenir.

Pour terminer, je tiens à évoquer la question du besoin constant et urgent de moyens financiers. Les Puissances occidentales à court de liquidités, qui paient la facture la plus grande partie de chaque année des activités de maintien de la paix, qui représente 6 milliards de dollars pour les seules opérations menées en Afrique, ont aujourd'hui du mal à payer plus, et nous devons le comprendre. Néanmoins, dans des périodes comme celle que nous connaissons, je voudrais rappeler le sage conseil donné par la revue *The Economist*, l'organe de presse le plus influent au Royaume-Uni – je pense que mon ami Mark Lyall Grant en conviendra – et, je crois, l'une des publications les plus fiables au monde, qui fait la part belle au bon sens. Dans l'édition de ce mois, *The Economist* affirme - avec une certaine pertinence et justesse –que les soldats de la paix font un travail utile en Afrique et qu'ils méritent d'être payés correctement. Les missions des Nations Unies en Afrique ont contribué à former des soldats de la paix sur le continent et, même si ces missions sont utiles, l'Afrique aura besoin, pendant des décennies encore, de l'aide extérieure des soldats de la paix des Nations Unies.

L'argent est dépensé à contrecœur. Les hélicoptères et autres équipements efficaces sont souvent essentiels. La situation actuelle dans le monde, avec une inflation galopante partout, ne laisse pas de marge de sécurité aux pays, en particulier ceux d'Asie, qui fournissent ces contingents. C'est pourquoi, trop souvent, les hélicoptères sont retirés, comme cela fut récemment le cas pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, avec des conséquences catastrophiques. *The Economist* affirme, de manière assez saisissante, que s'en tenir à un montant fixe aussi bas fait du tort aux Nations Unies. Le conseil qu'il nous donne en fin de compte, et je pense que tous les représentants réunis ici peuvent certainement en profiter, est que sans soldats de la paix

> « les conflits reprendront – et leur coût sera bien plus élevé, non seulement en termes d'intervention militaire … mais également de secours, d'échanges commerciaux devenus impossibles et d'avenirs ruinés. Sans paix, rien ne peut se passer en Afrique. Elle vaut bien quelques dollars de plus par jour. » (*The Economist, 9 juin 2012*).

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier tous les commandants de force, ainsi que les hommes et les femmes placés sous leur commandement, pour leur service et leur dévouement. Nous appuyons fermement les activités que les commandants de force et tous les soldats de la paix mènent au service de la paix et de la sécurité internationales. Le décès tragique, il y 12 jours seulement, de sept soldats de la paix nigérians de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire nous rappelle une nouvelle fois que les soldats de la paix des Nations Unies opèrent dans des conditions dangereuses et difficiles. Nous pleurons leur décès, adressons nos condoléances à

leur famille et restons conscients des risques énormes que courent, dans le monde entier, leurs collègues qui continuent d'exécuter des missions d'une importance décisive.

Je constate avec satisfaction que nous avons normalisé désormais la pratique consistant à inviter les commandants de force des Nations Unies à s'adresser au Conseil lorsqu'ils se trouvent ici pour leur conférence annuelle. Nos échanges avec eux permettent d'enrichir les débats du Conseil de leur expertise pratique et de leur connaissance du terrain. Je me félicite également de ce qu'ils tiendront cette semaine une réunion avec le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale.

Il y a eu des changements importants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis la dernière séance organisée sur la question l'année dernière. Le Conseil de sécurité a mis un terme à la mission initiale des Nations Unies au Soudan et a autorisé de nouvelles missions dans l'Abyei, au Soudan du Sud et en Syrie. Le Conseil a également fait des changements importants dans les missions en cours afin de mieux permettre aux forces de maintien de la paix sur le terrain de s'acquitter de leurs mandats. En coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, nous avons pris des mesures pour faciliter la coopération entre les missions, notamment entre la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, où la coopération s'est avérée d'une importance critique pour la démocratie. Nous avons pratiquement ramené les effectifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au niveau antérieur au séisme, car la sécurité s'est améliorée dans le pays. Nous avons autorisé l'augmentation des effectifs de la Mission de l'Union africaine en Somalie et renforcé l'appui logistique de l'ONU afin de continuer à affaiblir Al-Chabab et d'apporter au peuple somalien plus de stabilité et d'espoir qu'il n'a connus depuis des décennies. En République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a répondu à l'appel du Conseil en faveur de mesures de protection des civils plus énergiques en mettant au point des mécanismes d'alerte rapide originaux visant à diminuer les risques d'attaques contre des civils.

Le renforcement du maintien de la paix reste une priorité de premier ordre de l'ONU. Nos positions sont bien connues. Les mandats doivent être clairs et réalisables. Les missions doivent avoir les ressources requises pour exécuter ces mandats, y compris du personnel formé, équipé et compétent, et elles doivent prévoir des plans de sortie qui comprennent une stratégie politique – une vision des objectifs finals recherchés et des opérations rapides de consolidation de la paix. De nos jours, les missions de maintien de la paix multidimensionnelles doivent avoir les capacités et la volonté de recourir effectivement à la force pour dissuader les menaces, se défendre, protéger les civils et, en ce qui concerne les mandats confiés au titre du Chapitre VII, défendre la volonté expresse du Conseil de sécurité. Nombre de pays qui fournissent des contingents à l'ONU observent les normes professionnelles d'efficacité et de conduite les plus élevées, et nous les remercions pour leur service. Nous ne devons pas laisser quelques mauvais éléments saper cette réputation et mettre des vies en danger. C'est pourquoi le Secrétariat doit être ferme en ce qui concerne les contingents, les normes de préparation et la performance. Le Secrétaire général doit être prêt à renvoyer chez eux tous les contingents qui n'agissent pas dans le respect du mandat de la mission ou dont la formation et les normes de maintien du matériel sont si gravement insuffisantes qu'elles menacent de nuire aux opérations des missions.

Les forces de maintien de la paix et l'ensemble du personnel des missions sont tenus aux normes de conduite et de discipline les plus strictes, surtout pour ce qui est de l'exploitation sexuelle et de l'abus des populations vulnérables. Nous ne devons pas tolérer – et nous ne tolèrerons pas – ce comportement de la part du personnel de maintien de la paix envers les populations mêmes qu'il est censé protéger.

Pour que les missions soient un succès auprès des populations desservies, il faut que les forces de maintien de la paix et leurs commandants soient compétents et déterminés, mais cela n'est pas suffisant. L'efficacité opérationnelle exige un appui énergique du Siège, ainsi qu'une gestion et des pratiques administratives et logistiques modernes et, bien sûr, les contributions de composantes civiles essentielles. À cette fin, l'ONU appuie avec force la mise en œuvre rapide de la stratégie mondiale d'appui aux missions. Nous continuons d'être préoccupés par les lacunes en capacités aériennes et sommes déterminés à continuer à travailler avec le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents pour les aider à y remédier. Il est indispensable que le Secrétariat évalue de manière holistique quelle est la meilleure combinaison d'aéronefs requise, y compris des aéronefs militaires, civils, à voilure tournante ou fixe, pour répondre aux besoins des missions. Les pays fournisseurs d'hélicoptères qui procurent à l'ONU des produits rares et de grande valeur doivent être compensés équitablement.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et d'autres partenaires pour améliorer la formation et définir des normes de compétence professionnelle. Nous espérons

que les nouveaux modules de formation situationnels pour la protection des civils - désormais à la disposition des centres de formation au maintien de la paix et des pays fournisseurs de contingents -, les ressources et les capacités du Secrétariat, ainsi que le manuel sur les normes de capacités de l'ONU à l'intention des bataillons d'infanterie permettront d'améliorer les performances sur le terrain. Nous attendons avec intérêt les réactions à ces initiatives des commandants des forces et des pays fournisseurs de contingents.

Tandis que l'ONU met en œuvre les initiatives existantes en vue de renforcer l'efficacité des missions de maintien de la paix, nous devons également continuer à explorer de nouveaux domaines d'innovation en matière de meilleures pratiques et de technologie. Le Conseil a confié de lourdes responsabilités aux généraux ici présents. Près de 100 000 hommes et femmes en uniforme de près de 100 pays servent dans des missions des Nations Unies, parfois dans les endroits les plus dangereux et les plus précaires de la planète. Nous avons demandé aux généraux de rétablir, de consolider et de maintenir la paix, et de protéger les populations vulnérables dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous jugeons très important que tous leurs soldats rentrent chez eux sains et saufs. Mais nous savons bien que cette tâche est tout aussi honorable et cruciale qu'elle est difficile. Nous apprécions leurs services et leur courage.

Dans cet esprit, nous apprécions la franchise des généraux quant aux besoins de leurs missions, aux défis auxquels elles font face et à leurs limitations; ainsi, les décisions que nous prenons ici à New York pourront tenir compte des réalités du terrain.

M. Zhukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous réjouissons de pouvoir à nouveau souhaiter la bienvenue aux commandants des forces des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à cette séance maintenant traditionnelle du Conseil de sécurité qui, rappelons-le, avait eu lieu la première fois en août 2010 sous la présidence russe du Conseil de sécurité (S/PV.6370). Nous avons ainsi la possibilité de mieux comprendre les difficultés auxquelles se heurtent actuellement les Casques bleus dans l'exécution des mandats du Conseil de sécurité, d'obtenir des retours d'information directs et d'assurer que le Conseil de sécurité dispose des compétences militaires requises.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies restent indispensables. Les Casques bleus jouent un rôle crucial pour aider les gouvernements nationaux à stabiliser la situation, à consolider la paix, à protéger les civils et à veiller au respect des cessez-le-feu. Les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont en évolution constante, tant sur le plan conceptuel qu'opérationnel. Elles doivent s'adapter aux nouveaux problèmes et réagir avec efficacité aux nouvelles réalités et difficultés politiques. C'est pourquoi, ces dernières années, l'ONU a vu augmenter les demandes de ses ressources et, de ce fait, a été appelée à s'acquitter de tâches sans précédent.

Les événements auxquels les forces de maintien de la paix ont dû faire face confirment une fois de plus le caractère essentiel des principes fondamentaux du maintien de la paix. Les Casques bleus doivent respecter rigoureusement leurs mandats et ne pas se laisser entraîner dans des conflits politiques internes. Ils ne doivent pas accorder un appui tacite à l'une des parties à un conflit, ce qui pourrait avoir des répercussions extrêmement négatives et remettre en question la réputation de l'ONU. Il y a eu, hélas, de malheureux précédents ces derniers temps.

Bien entendu, les mandats de maintien de la paix doivent être clairement définis et ne doivent laisser aucune place à une interprétation malléable ou subjective. Ils doivent être concrètement réalisables et adaptés à la situation en jeu. Les forces de maintien de la paix ne peuvent s'acquitter que de tâches primaires dans le domaine de la consolidation de la paix. Il est contreproductif d'inclure dans leurs mandats des fonctions non mandatées de consolidation de la paix.

Assurer le niveau requis de compétences militaires spécialisées pour les mesures prises dans le cadre du maintien de la paix des Nations Unies continue d'être un problème. Il existe déjà un mécanisme de la Charte à cette fin; c'est le Comité d'état-major. Nous croyons que celui-ci devrait intensifier ses activités.

Pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous devons mieux utiliser les ressources des organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Il y a eu de bonnes améliorations dans ce domaine. Leur mise en pratique nous permettra d'éviter de répéter les erreurs du passé.

Nous espérons que la présente séance sera pour nous tous l'occasion de parvenir à une entente commune quant aux futures mesures à prendre pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Alzate (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance afin de poursuivre l'analyse de la situation des opérations de maintien de la paix. Je remercie également M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa déclaration et pour son travail. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux commandants des forces pour leurs interventions. Je voudrais également saluer la présence des

autres généraux qui sont parmi nous aujourd'hui. Leurs points de vue et leurs expériences enrichissent notre débat grâce à leur perspective sur ce qui se passe sur le terrain et ailleurs.

La Colombie est optimiste au vu des progrès accomplis par le système des Nations Unies dans la poursuite d'objectifs réalisables en faveur de la cœxistence pacifique entre les peuples, grâce à l'utilisation judicieuse des opérations de maintien de la paix pour l'élaboration de politiques de coopération avec les organisations régionales, le renforcement des capacités locales et extérieures et la planification dans le contexte de la mise en place de ces opérations, afin d'améliorer leur efficacité et de faire en sorte qu'elles aient un impact durable. À notre avis, il est essentiel de poursuivre les efforts en cours dans des domaines tels que la définition d'objectifs communs, leur projection et leur suivi.

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat doivent renforcer leurs efforts communs pour définir des mandats clairs, crédibles et réalisables, assortis de ressources suffisantes et d'une vision à long terme. Il est essentiel Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent renforcer leurs échanges et leur coopération pour que les décisions prises jouissent d'un large appui et pour que les mandats correspondent aux ressources disponibles.

Les défis auxquels les opérations de maintien de la paix sont confrontées - et les attentes - sont de plus en plus importants, et les conditions sur le terrain sont de plus en plus complexes en termes de sécurité et de ressources limitées. Au moment de définir les mandats, il convient de tenir compte du contexte politique et des particularités de chaque situation, ainsi que des ressources disponibles. Nous saluons les initiatives visant à améliorer la communication entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. À cet égard, nous soulignons l'importance de la coopération triangulaire pour relever les défis liés au maintien de la paix, en tant que mécanisme de promotion du partenariat et de la confiance mutuelle. Il faut renforcer la pratique de tenir des réunions avec les pays fournisseurs de contingents avant le renouvellement des mandats des missions concernées afin de pouvoir discuter des questions de fond ayant un impact réel sur la conduite des opérations.

Il importe d'accroître le nombre des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, étant donné qu'à l'heure actuelle, ce sont les pays en développement qui fournissent la majorité des soldats de la paix. Nous réaffirmons l'importance de développer les capacités nécessaires pour une bonne exécution des tâches prescrites. Nous reconnaissons les progrès réalisés par le Secrétariat pour adopter une approche axée sur les capacités afin d'améliorer la performance globale en ce qui concerne le renseignement, les avoirs sur le terrain, la formation, les ressources humaines et les achats nécessaires pour assurer un déploiement souple et en temps opportun. Nous lançons un appel pour que les mesures qui s'imposent soient prises pour améliorer la sécurité des contingents sur le terrain et fournir au personnel du matériel adéquat. Dans le même temps, nous saluons les progrès accomplis en matière de surveillance et de contrôle technologique.

S'agissant de la stabilisation et de la reconstruction d'un pays, il est essentiel d'élaborer des plans stratégiques avec le souci de renforcer les capacités nationales des pays concernés ou des pays hôtes, accompagnés de programmes de développement social, de développement politique et de développement durable. Une stratégie visant à maintenir une paix durable ne peut méconnaître le rôle important que les opérations de maintien de la paix jouent dans la stabilisation du pays hôte, en appuyant ses institutions et en jetant les bases de la consolidation de la paix. Les contingents des forces armées, la police et le personnel civil international au sein des opérations de maintien de la paix exécutent des tâches appuyant des domaines étroitement liés à la consolidation de la paix. Dans ce contexte, une approche coordonnée, permettant d'améliorer la communication et de renforcer le dialogue avec la Commission de consolidation de la paix, serait fort utile pour identifier les lacunes dans l'aide et l'appui internationaux, contribuer aux débats du Conseil de sécurité grâce aux avis et à l'expérience de la Commission et renforcer les liens entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales qui jouent un rôle crucial dans la revitalisation des pays concernés.

La Colombie réaffirme sa volonté de continuer à contribuer au maintien de la paix en fonction de ses capacités et à participer activement aux débats sur le renforcement des efforts des Nations Unies dans ce domaine.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercie le Secrétaire général adjoint, M. Hervé Ladsous, qui a ouvert cette importante séance et qui a donné une orientation à cet échange de vues. Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux commandants de force. Leurs avis clairs sur les questions abordées favorisent le renforcement de la synergie entre les opérations sur le terrain et les activités du Conseil de sécurité. Je tiens à les féliciter, en particulier pour les énormes sacrifices qu'ils ont consentis à la tête de diverses opérations de maintien de la paix.

Le Guatemala attache beaucoup d'importance aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation, et notamment parce que nous en avons bénéficié directement. Il s'agit d'une activité fondamentale de l'ONU et d'un instrument indispensable de cette organisation, auquel nous participons en tant que pays fournisseur de contingents en Amérique du Sud, en Afrique et au Moyen-Orient. L'action de maintien de la paix des Nations Unies ne cesse d'évoluer, au niveau tant conceptuel qu'opérationnel, comme nous l'avons entendu ce matin. Etant donné l'augmentation du nombre d'opérations complexes, l'Organisation a dû faire face ces dernières années à une demande croissante de ses ressources et, par conséquent, affronter un certain nombre de défis sans précédent. De toute évidence, relever ces défis exige l'attention et la participation de toutes les parties : le Conseil de sécurité, les États Membres et le Secrétariat.

Nous tenons à remercier les commandants qui sont parmi nous aujourd'hui de nous avoir fait part de leurs réflexions si importantes. Etant donné que nous avons des effectifs et des observateurs dans toutes ces missions, le Guatemala connaît directement la qualité de leurs dirigeants et de leur engagement. Nous voudrions faire quelques brèves observations.

Premièrement, nous réaffirmons la nécessité pour les opérations de maintien de la paix de disposer de mandats clairs, réalisables, vérifiables et adaptés à chaque situation spécifique. C'est avant tout au Conseil qu'incombe la responsabilité première de remplir ces conditions.

Deuxièmement, bien que nous ayons raison d'exiger que les chefs de mission et les contingents sur le terrain produisent des résultats, nous devons également veiller à leur fournir les outils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches de manière efficace.

Troisièmement, nous devons nous aborder la question de l'insuffisance des capacités, des ressources et de la formation, en améliorant la coordination entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale – par le truchement du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de la Cinquième Commission –, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. À cet égard, les observations du général de corps d'armée Prakash, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, sont particulièrement utiles.

Quatrièmement, nous insistons sur le fait qu'il convient d'accorder la plus haute priorité à l'amélioration de la sécurité et de la protection des personnels déployés sur le terrain, notamment en situation de crise ou dans un climat politique complexe. De leur côté, les gouvernements hôtes doivent respecter les principes fondamentaux qui régissent les opérations de maintien de la paix.

Cinquièmement, les quatre commandants de force qui ont pris la parole aujourd'hui ont parlé des avantages et des difficultés de traiter avec des contingents multinationaux, en particulier s'agissant d'intégrer diverses stratégies militaires, émanant de cultures variées, en une force cohérente et homogène. Nous ne sommes pas les seuls à penser que les pays fournisseurs de contingents eux-mêmes peuvent contribuer à cette cohérence en préparant leurs troupes et leurs officiers avant qu'ils soient incorporés à une mission de maintien de la paix. De son côté, le Ministère guatémaltèque de la défense a créé une école de formation spécialisée afin de former les contingents et officiers de toute la région de l'Amérique centrale qui seront ensuite déployés dans des opérations de maintien de la paix.

Sixièmement, nous avons applaudi aux observations du général de division Fernando Rodrigues Goulart, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui a axé son exposé sur la contribution apportée par la composante militaire pour veiller à la stabilisation du pays hôte et pour appuyer ses institutions. En général, la composante militaire est la plus importante de toute mission, et elle est souvent considérée par la population locale comme le visage de la mission. En conséquence, il est important de fournir les formations nécessaires – dans des domaines tels que la coopération entre les militaires et les civils, ou dans des points sensibles concernant le respect de la culture, des coutumes et des traditions du pays hôte, ainsi qu'en matière de comportement et de discipline s'agissant des questions d'égalité des sexes et autres aspects connexes.

Enfin, nous voulons saisir l'occasion que nous donne la présence aujourd'hui, dans la salle du Conseil, de tous les commandants de force, pour demander comment nous, membres du Conseil, pouvons tenir davantage comptes des opinions du personnel sur le terrain et de la rétroinformation fournie par les commandants de force.

M. Vinay Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier de leurs exposés les commandants de force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Je remercie également M. Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de nous les avoir présentés. Nous avons pris bonne note de leurs observations et estimons que leurs points de

vue, fondés sur les expériences vécues sur le terrain pendant la mise en œuvre des résolutions du Conseil, sont importants et aideront le Conseil à remplir sa tâche.

Les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales ne sont pas seules à évoluer au fil des décennies : c'est également le cas des difficultés auxquelles doivent faire face les missions de maintien de la paix. Trois des quatre commandants de force qui ont présenté un exposé aujourd'hui dirigent des missions qui n'ont pas été déployées pour maintenir la paix entre des États, mais au sein d'États. Ces missions doivent non pas maintenir la paix entre deux armées conventionnelles mais faire face aux menaces posées par des groupes armés dans des situations où il n'est pas toujours facile de distinguer un combattant d'un civil. Elles doivent neutraliser des menaces qui pèsent non pas sur une frontière aisément identifiable, mais sur des institutions nationales et des civils.

En outre, elles sont appelées non pas à maintenir la paix, mais à aider à mettre en place des institutions nationales et à exécuter des fonctions qui relèvent normalement des gouvernements nationaux. Pour que leurs opérations soient efficaces, elles doivent gagner la confiance non seulement des gouvernements hôtes mais également des communautés dans lesquelles elles sont déployées.

Dans de telles circonstances, les règles d'engagement et les concepts d'opérations doivent être ajustés pour s'adapter aux circonstances propres à chaque pays hôte. Comme on la dit, un modèle unique ne saurait convenir à toutes les situations. La nécessité de faire preuve d'objectivité, de neutralité, d'impartialité et d'équité gagne encore en importance. S'agissant des missions, leur normalisation devrait viser la réalisation d'une performance optimale plutôt que l'acquisition du même équipement.

À cet égard, il est important de garder à l'esprit que plusieurs mandats de maintien de la paix des Nations Unies ont inclus des tâches qui soulèvent des questions sur le concept fondamental du consentement. Ces tâches peuvent mettre les soldats de la paix dans des circonstances juridiquement délicates, comme l'a mentionné le commandant de la force de la MINUSS, ce qui entrave parfois leur efficacité. Le principe d'appropriation nationale doit être à la base de toutes les tâches de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Les mandats dont sont chargées les missions de maintien de la paix actuelles ont été comparés à des sapins de Noël. On demande aux soldats de la paix de réaliser ce que de nombreux États tentent désespérément d'obtenir depuis des décennies, voire des siècles, alors même que l'insuffisance des ressources reste la réalité la plus contraignante au regard de l'envergure et du périmètre des opérations de maintien de la paix.

Nous devons donc garder à l'esprit que fournir des ressources humaines et matérielles adaptées à chaque mandat non seulement est nécessaire à l'efficacité opérationnelle des missions de maintien de la paix, mais également influe directement sur la crédibilité des mandats du Conseil. Aujourd'hui, le Commandant de la Force de la MINUSS a donné un exemple concret de la limitation des ressources pendant la crise dans l'État du Jonglei en décembre 2011.

Les missions de maintien de la paix d'aujourd'hui font partie intégrante de l'ensemble des efforts composites déployés par la communauté internationale pour réunir les ressources de ses diverses institutions et organisations afin de monter des opérations. Comme l'ont souligné les commandants de force, l'énormité de leur tâche exige que tous les efforts soient cohérents, et la réussite des missions dépendra non seulement de la performance des soldats de la paix, mais également de la collaboration qui préside à l'entreprise. En conséquence, une évaluation de la performance des soldats de la paix ne saurait être dissociée de l'efficacité du processus de paix dans son ensemble.

Le leadership au siège et sur le terrain, ainsi que la cohérence des objectifs des diverses parties prenantes détermineront de ce fait la performance globale et la réalisation des tâches confiées aux missions de maintien de la paix. À cet égard, nous avons pris note de l'idée de la formation de forces composites. Bien que cela semble être une option logique, il faut garder à l'esprit la nécessité que les contingents fonctionnent en tant qu'unités cohérentes. Nos politiques à cet égard doivent évoluer progressivement, en examinant à chaque étape comment vont les choses.

Faire respecter et superviser les accords de paix, rétablir une gouvernance élémentaire et mettre en place les fondements d'un cadre institutionnel national sont les grandes réalisations du maintien de la paix. Le processus de paix au sens large doit appuyer et mettre à profit la stabilisation obtenue par les composantes militaires. Les tâches allant du maintien de l'ordre et de l'instauration de l'état de droit au renforcement des institutions nationales ne peuvent être confiées aux seules composantes militaires. Il faut élaborer des stratégies suffisamment détaillées, assorties des ressources et des plans de mise en œuvre nécessaires, pour aborder chacune des phases que compte un processus de paix.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont véritablement une entreprise sans pareille, qui suppose que

tout le monde assume sa part du fardeau. Le partenariat entre le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police et le Conseil de sécurité est à la base de cette activité. Il tire sa force de notre capacité respective de contribuer positivement à cet effort. Il suppose d'avoir la volonté nécessaire de prendre en compte et de concilier les vues et les préoccupations de tous. La protection des civils afin de leur permettre de vivre dans la dignité et la sécurité et d'avoir des perspectives d'avenir est indiscutablement une tâche pour laquelle la communauté internationale doit se mobiliser bien plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. La confier aux seuls Casques bleus est au mieux une demi-mesure. Nos efforts à cet égard doivent commencer par l'analyse de nos échecs, au lieu de s'évertuer à créer des concepts thématiques universels.

Plus grand fournisseur de contingents de l'histoire des Nations Unies, l'Inde est consciente que les choses ont beaucoup changé depuis le lancement des premières missions de maintien de la paix il y a plus de 50 ans. Le défi qui se présente à nous consiste à faire fructifier l'héritage du maintien de la paix et à faire en sorte qu'il garde toute sa pertinence face aux réalités nouvelles. Nous devons nous souvenir que c'est là un bien petit prix à payer au regard des nobles objectifs que nous nous sommes fixés. La mise à disposition de ressources suffisantes, l'élaboration de mandats rationnels et la mobilisation des compétences des pays connaissant le mieux le théâtre d'opérations dans lequel les Casques bleus sont déployés détermineront notre capacité de mettre effectivement en œuvre les mandats des missions des Nations Unies. Nous devons garder cela en tête et agir en conséquence.

Avant de conclure, je voudrais rendre hommage aux soldats de la paix, notamment ceux de mon pays, qui ont sacrifié leur vie au service des missions des Nations Unies.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Président de nous donner la possibilité d'entendre aujourd'hui des exposés ô combien stimulants de la part des commandants de force, auxquels nous souhaitons d'ailleurs la bienvenue. Je remercie en outre le Secrétaire général adjoint Ladsous de sa participation et de son exposé.

Les opérations de maintien de la paix sont un mécanisme sans équivalent et un outil indispensable pour notre action collective en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Devenu de plus en plus complexe au fil du temps, le maintien de la paix est aujourd'hui confronté à un certain nombre de difficultés qui ont une incidence négative sur sa capacité de s'acquitter efficacement de ses tâches. Les questions liées au renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix, à leur évolution opérationnelle et conceptuelle et à leur adaptation à un environnement politique et de sécurité en constante évolution figurent depuis longtemps à notre ordre du jour et continuent d'appeler des idées novatrices.

À cet égard, je voudrais insister sur l'importance que revêtent les échanges tels que celui d'aujourd'hui avec les commandants de composante militaire, car ils permettent aux membres du Conseil d'être informés des défis et des problèmes auxquels les Casques bleus sont aujourd'hui confrontés sur le terrain et donnent aux soldats de la paix la possibilité de présenter leur vision des paramètres et indicateurs déterminant la réussite de leurs mandats. Nous estimons qu'une pratique aussi utile devrait être une habitude plus fréquente.

Par souci de concision, je vais me contenter de livrer notre point de vue sur quelques aspects seulement du maintien de la paix. Premièrement, ce sont les mandats qui guident les soldats de la paix et leur donnent une vision claire de leurs tâches. Ces mandats doivent être réalistes, réalisables et adaptés aux moyens logistiques et opérationnels qui sont fournis aux Casques bleus. Dans le même temps, et parce qu'ils sont tributaires de l'évolution de la situation en matière de sécurité sur le terrain, ces mandats devraient comporter une certaine souplesse pour permettre une plus grande coopération entre les missions ainsi que des ajustements opérationnels rapides.

Deuxièmement, l'importance de poursuivre la coopération trilatérale entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police a été soulignée. De fait, elle est vitale pour un maintien de la paix de l'ONU efficace, tout comme l'est la coopération entre soldats de la paix et pays hôtes. Il va sans dire que coordonner les activités et coopérer étroitement avec les pays hôtes, en particulier au plan militaire, est un préalable indispensable à la bonne mise en œuvre des mandats.

Troisièmement, outre le contexte politique et la situation en matière de sécurité sur place, les nuances culturelles et religieuses qui caractérisent les sociétés hôtes ont une incidence sur la réussite du maintien de la paix. Les parties à un conflit et l'opinion publique en général doivent avoir confiance dans les efforts des soldats de la paix. À cet égard, je voudrais souligner combien il importe que le public ait une perception exacte du rôle et des responsabilités des Casques bleus, et insister sur le fait qu'il faut renforcer les relations entre les composantes militaires des opérations de paix et les populations locales. À cette fin, les mandats des composantes militaires devraient dès le début accorder la priorité à la protection des civils.

Quatrièmement, les activités de maintien de la paix de l'ONU sont tributaires non seulement de la volonté des États Membres d'y contribuer mais aussi de leur capacité de le faire. La manière dont le matériel et les fonds sont répartis actuellement par les États Membres entre composante militaire, composante de police et composante civile est à l'évidence loin d'être parfaite. On pourrait mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités de maintien de la paix, militaires et de police, des États Membres, pris individuellement. Ce renforcement pourrait être facilité par l'ONU mais aussi par des programmes d'assistance bilatérale entre États Membres. Toutefois, une telle assistance ne doit pas être conditionnée à la participation ultérieure des États à des opérations données, cette décision revenant indiscutablement aux autorités nationales concernées. Parallèlement, l'ONU peut jouer un rôle déterminant s'agissant d'encourager et d'aider les organisations régionales compétentes à accroître leurs capacités en matière de maintien de la paix.

Enfin, quand on parle des activités de maintien de la paix de l'ONU, il est impossible de passer sous silence les récentes attaques dont ont été victimes des soldats de la paix en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. S'en prendre à un Casque bleu, c'est s'en prendre à l'ONU, et de telles attaques constituent donc des violations graves du droit international. Nous rendons hommage à tous les soldats de la paix pour les sacrifices énormes qu'ils ont consentis au noble service de la paix et de la sécurité de par le monde. La sécurité et la sûreté de tous les Casques bleus doivent être respectées et garanties par tous et en toutes circonstances.

M. Menan (Togo) : Je voudrais, à mon tour, remercier et féliciter les commandants des forces des différentes opérations de maintien de la paix, ici présents, non seulement pour leurs exposés forts utiles mais aussi pour le travail qu'ils font sur le terrain, souvent dans des conditions difficiles.

La question des opérations de maintien de la paix revêt une grande importance à la fois pour les membres du Conseil de sécurité et pour les pays d'accueil de ces missions. Ces opérations ont connu des mutations, depuis la première du genre en 1948, tant dans leur composition que dans leurs mandats. La multiplication et la nature des conflits ont nécessité des adaptations pour rendre plus opérationnelles et plus efficientes les opérations de paix.

Les exposés qui viennent d'être faits confirment, pour l'essentiel, le besoin réel d'adapter la mission au contexte du terrain et d'évoluer du maintien de la paix à la consolidation de la paix, avec des effectifs aux compétences diverses et avérées. Le Togo se félicite de ce que, depuis plusieurs années déjà, des réflexions ont été menées sur l'opérationnalisation des missions de paix et leur réelle contribution au développement des pays dans lesquels elles sont déployées. Face à la complexité de ces missions, à l'heure actuelle, en raison surtout de la multiplicité des protagonistes et de la nature des conflits, les missions de paix devraient allier efficacité, indépendance et succès.

Le Togo partage les vues exprimées par les présentateurs des différents exposés aujourd'hui et nombre d'intervenants avant moi sur les points à l'ordre du jour de la présente séance. Toutefois, nous voulons réaffirmer que les opérations de maintien de la paix devraient bénéficier de ressources suffisantes et prévisibles pour l'accomplissement de leur mission. En tant que pays fournisseur, nous mesurons les problèmes qui pourraient naître du fait du retard dans les remboursements qui sont faits aux pays fournisseurs de contingents et de matériel. Nous exhortons donc les pays à continuer d'apporter leurs contributions aux missions de paix afin que les problèmes d'ordre financier ne viennent pas entraver le bon fonctionnement de celles-ci.

La standardisation de la formation du personnel de maintien de la paix reste, également, un domaine auquel les pays fournisseurs de contingents attachent une grande importance. Sa prise en compte devrait permettre de mettre tous les personnels au même niveau de formation et d'éviter des langages et pratiques différents sur le terrain. De même, la définition d'un mandat clair s'avère nécessaire pour éviter des interprétations diverses, comme cela arrive parfois lorsque les Casques bleus sont accusés de passivité devant des actes de violence contre les populations civiles. Nous estimons qu'un mandat clair permettra de situer les niveaux de responsabilité des parties prenantes.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'instauration d'une coopération entre les missions, comme c'est le cas, présentement, entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria, et nous encourageons ce genre de coopération, qui peut contribuer à lutter efficacement, en particulier, contre les groupes armés transfrontaliers.

Pour que les opérations de maintien de la paix soient un succès, il faut que s'instaurent entre les missions et les gouvernements des pays d'accueil des rapports de coopération constructifs. La participation à ces actions devrait constituer une composante importante du mandat de ces missions, dont le succès constitue la raison d'être. Nous nous félicitons des initiatives qui sont prises dans ce sens dans des domaines tels que la formation de la police, le renforcement des capacités nationales, notamment dans les domaines de la justice, des droits de l'homme, en particulier

de la protection des femmes et des enfants, et de l'édification de l'état de droit.

Pour terminer, je voudrais saluer une fois encore, au nom des autorités togolaises, l'engagement des Casques bleus et des civils qui travaillent sans compter, et souvent au péril de leur vie, en vue de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde, en particulier en Afrique.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous tenons à nous associer à nos prédécesseurs pour remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Ladsous, ainsi que les commandants de force présents à nos côtés aujourd'hui, de leurs exposés respectifs. Les questions abordées dans le cadre de la présente séance sont manifestement un reflet de la diversité des défis que doivent relever les opérations de maintien de la paix contemporaines.

Nous parlons toujours du maintien de la paix comme de l'activité phare des Nations Unies, et à juste titre. Nous estimons donc qu'il est particulièrement indiqué que le Conseil de sécurité consacre chaque année de son temps à un échange de vues avec les chefs des composantes militaires des missions de maintien de la paix faisant l'objet d'un mandat des Nations Unies. Nous savons que les forces de maintien de la paix sont souvent la première présence des Nations Unies sur le terrain pour affermir la situation après un conflit, suivant, dans la plupart des cas, des accords de maintien de la paix délicats et précaires. En conséquence, les attentes que l'on a des forces militaires, en pareil cas, sont particulièrement fortes.

Tout en faisant ce constat, nous ne devons pas perdre de vue que le maintien de la paix n'est qu'un mécanisme de soutien et non une solution de substitution aux stratégies politiques adoptées par le Conseil face aux situations de lendemain de conflit. En conséquence, si les missions de maintien de la paix, dont les effectifs militaires ne sont qu'une des composantes, sont amenées à assumer des tâches complexes et multiformes, on a pourtant toujours tendance à associer la majorité des tâches confiées aux missions de maintien de la paix à leur composante militaire. Nous devons nous garder de ce type d'écueils et veiller à ce que les missions de maintien de la paix multidimensionnelles soient à la hauteur de ce pour quoi elles ont été conçues, à savoir constituer un ensemble intégré, cohérent et coordonné capable de remplir l'objectif commun que le Conseil leur a confié.

Nous accueillons donc avec satisfaction cette occasion d'entendre en direct au Conseil les représentants du commandement sur le terrain, ce pour quoi nous appelons instamment à institutionnaliser cette pratique, suivie maintenant depuis trois années consécutives, et à l'ériger en pratique annuelle du Conseil.

En écoutant les exposés de ce matin, nous constatons qu'il est impératif que les membres du Conseil, aux côtés du commandement politique et militaire des Nations Unies sur le terrain, s'emploient en permanence à mobiliser et maintenir un appui politique à toutes les parties prenantes au lendemain d'un conflit. Si les forces de maintien de la paix doivent veiller à préserver la fragile stabilité qui a pu être ménagée par un accord de paix, nous notons les défis supplémentaires qu'elles ont à relever en s'efforçant de mettre en balance efficacité opérationnelle et cohérence de leur action sur les plans politique et du développement. Il va sans dire que nous devons nous garder de trop solliciter la composante militaire et de la charger de tâches qui ne sont normalement pas du ressort de ses compétences militaires.

Le Conseil a également un rôle particulièrement important à jouer, pendant toute la durée de vie d'une mission, à l'appui des efforts de renforcement de la coopération et de la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales et les autres partenaires. L'étroite collaboration de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies au Darfour et en Somalie, à cet égard, est un exemple manifeste de partenariat novateur et judicieux. Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général au début de l'année à l'occasion de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, ces partenariats aident à donner au maintien de la paix des Nations Unies la flexibilité dont il a besoin pour pouvoir relever tout l'éventail des défis actuels à la paix et à la sécurité internationales.

Nous ne devons pas non plus laisser échapper cette occasion de réfléchir sur les questions qui concernent les contingents sur le terrain et ont des répercussions sur eux, y compris, entre autres, notre capacité de tirer un parti optimal de la protection fournie par les opérations de maintien de la paix sur le terrain pour trouver des solutions politiques aux conflits. De même, le Conseil se doit d'adopter des stratégies cohérentes et complètes permettant de traduire efficacement les mandats des opérations de maintien de la paix en résultats nets, crédibles et réalisables.

En outre, il est nécessaire de veiller à ce que les opérations soient suffisamment dotées en ressources et à ce que l'ONU soit correctement préparée et apte à procéder en temps voulu au déploiement des effectifs et moyens opérationnels souhaités. Il est également nécessaire de s'assurer que les mécanismes de surveillance et d'évaluation des opérations de maintien de la paix sont adaptés et que

le Conseil est suffisamment informé des incidences de ses décisions en termes de ressources et d'appui sur le terrain.

Un grand nombre de ces points ont été mis en exergue dans les exposés que nous avons entendus aujourd'hui des commandants de force. L'importance des attentes qui sont associées aux déploiements de maintien de la paix des Nations Unies y a été suffisamment soulignée, tout comme la nécessité d'une normalisation plus importante. L'accent a également été mis sur la nécessité de disposer de suffisamment de ressources et d'une relation de travail de coopération, et de qualité, avec le Gouvernement d'accueil. Nous avons écouté, avec grand intérêt, la façon dont les forces de maintien de la paix peuvent jouer concrètement un rôle de consolidation de la paix, comme l'illustre le cas de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, par exemple.

L'importance des systèmes d'alerte rapide et de la coopération avec les forces de sécurité des gouvernements des pays d'accueil a été encore soulignée dans le cas de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Enfin, la nécessité d'investir, au niveau des missions des Nations Unies, dans le renforcement des forces nationales de sécurité, afin d'éviter qu'un vide sécuritaire n'apparaisse lorsque les missions opèrent leur retrait, a également été développée comme exemple de contribution importante à la protection des civils.

Il importe que le Conseil passe en revue, dans ses futures délibérations, tout ce qui précède ainsi que les autres défis mis en exergue aujourd'hui par les commandants de force. Il importe encore plus d'examiner de manière plus approfondie les recommandations qui émanent de leurs exposés.

Pour terminer, nous reconnaissons que les forces de maintien de la paix des Nations Unies sont souvent envoyées dans certaines des situations les plus dangereuses et instables du monde. En conséquence, ces hommes et femmes de courage se retrouvent directement confrontés à des situations où leur vie se trouve en danger et où ils risquent leur vie pour sauver la vie d'autres personnes. Nous rendons donc ici hommage aux soldats de la paix tombés pour cette cause.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose remercier les commandants de force de leurs exposés très complets. Je me réjouis très fortement de leur présence ici aujourd'hui. Ces consultations annuelles sont toujours une excellente occasion d'obtenir des éclairages plus complets. Cet échange de vues en face à face avec ceux qui travaillent sur le terrain est des plus importants pour notre travail ici à New York. Je tiens à leur exprimer ma gratitude pour le travail qu'ils accomplissent, et par leur intermédiaire, je tiens à remercier tous ceux qui servent, souvent dans des conditions très difficiles, au sein des opérations de maintien de la paix.

Ces dernières années, des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre de la réforme des activités de maintien de la paix des Nations Unies, notamment pour ce qui est de la définition de la doctrine et de l'examen des capacités. Partant de ces efforts, nous devons continuer d'adapter et de renforcer les activités de maintien de la paix pour les rendre plus efficaces. Les missions, comme l'ont déjà souligné certains collègues, doivent disposer des ressources nécessaires pour faire leur travail, mais durant une période marquée par des contraintes financières, il importera d'utiliser pleinement le potentiel des missions afin d'améliorer leur efficacité et leur performance.

S'agissant des mandats et de leur examen, nous devons nous attacher à formuler des mandats clairs, réalistes et réalisables, à examiner et à adapter ces mandats en fonction de l'évolution des conditions sur le terrain, à préparer la transition et à élaborer des stratégies de sortie. Pour ce qui est de la mise en œuvre des mandats et de la gestion des missions, nous devons continuer d'œuvrer à un déploiement et à un renforcement plus rapides des missions, mais aussi à la rationalisation de tous les aspects de l'appui sur le terrain. La poursuite du dialogue entre toutes les parties concernées est cruciale à cet égard.

Je saisis cette occasion pour m'adresser directement aux commandants de force et leur poser les questions suivantes.

Le Conseil de sécurité a souligné la nécessité d'établir une coopération entre les missions dans plusieurs cas. Dans ce contexte, la coopération entre la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a été mentionnée ici. Je voudrais demander aux commandants de force de bien vouloir nous communiquer leurs vues en ce qui concerne le partage des rares actifs. Quels problèmes pratiques ont-ils rencontrés? Quelles approches se sont avérées fructueuses? Quels enseignements pouvons-nous retenir? Ont-ils des propositions à faire au Conseil de sécurité?

S'agissant de l'utilisation des technologies modernes, la connaissance de la situation est cruciale sur le terrain. Le fait d'avoir une meilleure perception opérationnelle peut aider à faire face de façon plus sûre aux problèmes que rencontre une mission. Comment les commandants de force

évaluent-ils l'utilisation des technologies modernes? Il me semble que c'est le général Obi qui a mentionné le cas de Jonglei. Selon nous, c'est un bon exemple d'un endroit où les technologies modernes auraient pu être de grand secours.

Pour ce qui est de l'adoption de normes miliaires opérationnelles communes, les opérations de maintien de la paix contemporaines sont de plus en plus complexes et multidimensionnelles. Des normes militaires opérationnelles communes peuvent faciliter le processus d'élargissement de la base des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et améliorer à la fois l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Quelle est l'expérience des commandants de force? Dans quels domaines ces normes sont-elles les plus nécessaires?

Enfin, en ce qui concerne la coordination au sein des missions, la coordination est l'un des défis que doit relever toute force composite. Les normes communes, la formation et l'interopérabilité du matériel sont des conditions préalables à la mise en place d'une coopération efficace. À cet égard, j'ai compris les suggestions du général Prakash lorsqu'il a fait des observations touchant sa propre expérience. La question, outre ce qu'il a dit, est de savoir s'il y a d'autres expériences à cet égard que les commandants de force peuvent partager avec le Conseil. Ont-ils des recommandations à faire dans ce domaine?

M. Araud (France) : Monsieur le Président, je vous remercie de l'initiative que vous avez prise d'organiser ce débat important sur l'un des piliers de l'action des Nations Unies : le maintien de la paix. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, ainsi que les commandants des opérations, de nous donner une vision directe de leur action sur le terrain.

Ces dernières années, les opérations de maintien de la paix ont évolué. Leur niveau de déploiement est sans précédent et les mandats sont larges. Seize opérations sont en cours, dont certaines sont multidimensionnelles, à l'image de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, ou de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je voudrais d'abord rappeler l'engagement profond et ancien de la France au service du renforcement des capacités de maintien de la paix des Nations Unies. Mon pays participe à neuf des 16 opérations de maintien de la paix. Il contribue également à des opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU dans le cadre de l'Union européenne, de l'OTAN ou à titre national. La France est présente sur de nombreux théâtres extérieurs, en Somalie, au Kosovo, ou encore en Afghanistan et en Côte d'Ivoire. Elle est un soutien actif de la participation des États d'Afrique aux opérations de maintien de la paix. Au travers du programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, elle a notamment créé des écoles nationales à vocation régionale afin de dispenser des savoir-faire techniques et opérationnels adaptés aux besoins des cadres des armées africaines.

Depuis l'initiative franco-britannique de 2009 sur le suivi des opérations, nous continuons de plaider pour le renforcement de l'expertise militaire, l'amélioration de la coopération du Conseil avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, ainsi que pour une meilleure maîtrise des coûts des opérations de maintien de la paix. Alors que de nombreuses recommandations du rapport Brahimi (S/2000/809), publié il y a plus de 10 ans, restent valables, j'aimerais revenir sur trois éléments qui nous en semblent primordiaux. Il s'agit de la coopération entre les missions, de la protection des civils et de la mise en place de stratégies de transition entre le maintien et la consolidation de la paix.

Tout d'abord, la coopération entre les missions. Elle permet l'optimisation de l'emploi des moyens consacrés aux opérations en facilitant le partage de moyens, équipements ou unités appartenant à des missions voisines. Lorsque des événements imprévus risquent de déstabiliser un pays, la coopération entre les missions est une réponse adaptée et performante afin de renforcer ponctuellement, en hommes et en matériel, les missions qui en ont besoin. Cette coopération a montré son utilité en Afrique de l'Ouest, où, entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria, elle s'est révélée précieuse pour la mutualisation de l'emploi d'hélicoptères dans le contexte de la crise en Côte d'Ivoire. Elle a été également utile en Afrique de l'Est, où des hélicoptères de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ont pu être temporairement déployés au Soudan du Sud.

La coopération entre missions permet en outre de réaliser des économies d'échelle afin de répondre aux exigences de bonne gestion et aux contraintes budgétaires, qui sont plus présentes que jamais. Elle doit être encouragée, voire rendue systématique, à la fois pour mutualiser des capacités, notamment des capacités aériennes rares, comme des hélicoptères; des structures d'appui logistique, ce qui permet une rationalisation substantielle de l'appui aux missions; et, enfin, pour mutualiser l'analyse de la situation, notamment lorsque des missions se trouvent de part et d'autre d'une frontière. Dans ces trois domaines, de nombreux progrès peuvent encore être réalisés. La coopération doit être facilitée, tout en respectant les mandats

assignés par le Conseil à chaque mission, et tout en veillant à assurer une bonne coordination avec les États fournisseurs de contingents.

Deuxièmement, la protection des civils doit rester l'un des objectifs principaux du mandat des opérations de maintien de la paix. Les soldats de la paix doivent être formés en conséquence et se montrer irréprochables sur le terrain. Il est par ailleurs essentiel que la chaîne de commandement des opérations soit respectée. Les soldats de la paix doivent mettre en place un environnement sécurisé qui favorise la reprise des processus politiques, ce qui nécessite la mise en œuvre des programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration, y compris en faveur des enfants touchés par le conflit, ainsi que de programmes de réforme des secteurs de la sécurité et de consolidation de l'état de droit.

Comme l'a dit ma collègue américaine, les femmes sont l'un des principaux leviers de transformation d'une société. Il est primordial de renforcer leur participation aux prises de décisions. L'intégration de femmes dans la police et dans l'armée permet d'améliorer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et de promouvoir les droits de l'homme au sein de ces institutions. Les conseillers pour la protection de l'enfance et les conseillers pour la protection des femmes doivent jouer un rôle de plus en plus grand dans les missions.

Troisièmement, enfin, il faut élaborer des stratégies de sortie de crise qui garantissent un retour durable à la paix. Il faut tirer les conclusions opérationnelles de l'absence de cloisonnement entre maintien et consolidation de la paix pour que chaque étape d'une mission des Nations Unies prépare l'étape suivante, pour mieux anticiper et prévoir des stratégies de sortie. Il est à cet égard indispensable que les opérations de maintien de la paix coopèrent étroitement avec les agences des équipes de pays des Nations Unies, afin que les fonctions de maintien de la paix et de consolidation de la paix soient partagées et que les redondances soient évitées. Nous comptons sur la Commission de consolidation de la paix pour apporter une meilleure cohérence de l'action de la communauté internationale dans les phases de sortie de conflit. Il convient également de prendre en compte, le plus tôt possible, les menaces transversales telles que les trafics de drogue et d'êtres humains, le crime organisé et la corruption, qui ont un fort potentiel de déstabilisation dans les pays fragiles.

Avant de conclure, je me permets de faire une incidente sur la question du multilinguisme qui a été soulevée par mon collègue marocain. Lorsque je me réfère au multilinguisme, je ne fais pas référence au statut des langues au sein des Nations Unies mais au simple fait qu'il est nécessaire que les missions des Nations Unies aient les moyens de communiquer avec les populations des pays où elles sont situées. À cet égard, je considère que le travail du Secrétariat est très insuffisant. Dans beaucoup de missions qui se trouvent dans des pays francophones, la capacité francophone de ces missions est largement insuffisante. Cela est dû en particulier aux modalités de recrutement.

Depuis trois ans que je suis dans cette Organisation, j'essaie de rappeler qu'il est plus important pour un agent de parler français dans un pays francophone que d'être capable de rédiger un rapport en anglais pour l'envoyer à New York. Trop souvent, on recrute en réalité les agents sur leur capacité de rédiger un rapport à envoyer à New York tout en se désintéressant parfaitement du fait qu'il parle français ou pas dans des pays francophones. Je peux donner de multiples exemples à cet égard, y compris pour des agents qui sont d'un niveau relativement moyen. Je considère que c'est un facteur d'inefficacité. De nouveau, je ne parle pas ici du statut du français au sein de cette Organisation, je parle ici de l'efficacité de nos moyens. Chaque fois que je me suis rendu dans les missions dans des pays francophones, j'ai constaté à quel point les missions, les cadres des missions notamment, ne parlaient pas français. Je trouve que cela est tout à fait regrettable. Je voudrais insister de nouveau auprès du Secrétariat pour mettre un terme à cette pratique, pour que les « boards » - les commissions - de recrutement sur le terrain privilégient le français sur l'anglais, surtout dans des zones francophones.

Je sais que ce que j'ai dit est totalement inutile et que le Secrétariat n'en fera rien mais, de temps en temps, cela fait du bien de dire ce que l'on pense.

Pour terminer, nous voudrions rappeler que le succès d'une mission de maintien de la paix est le résultat d'efforts partagés par les pays membres du Conseil, les pays contributeurs financiers, les pays contributeurs de troupes et de police et le Secrétariat de l'ONU. Mais ces efforts ne seront rien sans un engagement solide du pays hôte. Je voudrais insister évidemment sur la nécessité de cette coopération avec le pays hôte, coopération dans les deux sens, c'est-à-dire que, certes, nous devons coopérer avec le pays hôte mais celui-ci doit aussi répondre à nos appels et fournir sa propre vision du problème.

Je terminerai en rendant un hommage fervent à l'engagement des Casques bleus de toutes les nationalités qui paient parfois de leur vie, et nous avons rappelé récemment la mort de sept Casques bleus du Niger, au service de la paix.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de cette occasion de dialoguer de manière constructive avec les commandants de force, et

je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir maintenu cette pratique utile pour la troisième année consécutive. Je remercie également les commandants de force, qui se trouvent sur le terrain, de nous avoir fait part de leurs vues très importantes et pleines d'observations intéressantes.

Le Conseil de sécurité doit s'employer à définir des mandats qui donnent aux soldats de la paix les moyens de s'acquitter de leur mission, principalement à l'appui du rétablissement de la paix et de la protection des civils. Nous reconnaissons et apprécions vivement le rôle utile des soldats de la paix et savons bien à quels risques ils sont exposés, comme le montrent les récents décès tragiques en Côte d'Ivoire. Nous rendons très sincèrement hommage aux soldats de la paix et saluons leur action, leur courage et leur engagement.

Je voudrais me faire l'écho de ce que plusieurs collègues ont dit. En tant que membres du Conseil, nous devons être parfaitement conscients que nous avons le devoir de confier aux missions des mandats clairs, précis et réalistes. Nous devons veiller à ne pas succomber à la tentation de surmonter des divergences qui existent au sein du Conseil par l'utilisation de formulations floues et ambiguës dans les mandats. L'ambiguïté constructive utilisée pour résoudre une question liée à la rédaction du mandat peut parfois régler des problèmes à New York mais en créer d'autres sur le terrain.

Je suis un des derniers orateurs à intervenir dans le cadre du présent débat, et je suis conscient que de nombreuses questions ont été posées. Je ne veux pas rallonger encore cette liste mais je souhaiterais avoir l'avis des commandants de force sur quelques points.

Il est toujours possible d'améliorer l'accès du Conseil aux avis militaires, en particulier grâce aux vues exprimées aujourd'hui par les commandants de force et à des réunions avec les pays fournisseurs de contingents avant le renouvellement d'un mandat, en vue d'enrichir les délibérations du Conseil de sécurité. Nous devons nous demander si nous pouvons faire plus pour aider le Conseil à avoir une meilleure idée des exigences opérationnelles imposées aux effectifs militaires et de police par les résolutions portant sur le maintien de la paix que nous rédigeons. Je souhaiterais donc que les commandants de force nous donnent leur avis sur les mesures qui pourraient être prises pour mieux tenir compte des conseils donnés par les militaires dans la planification des missions et faire en sorte que de telles informations soient communiquées au Conseil de manière régulière plutôt qu'occasionnelle.

Pour être efficaces dans des situations complexes de maintien de la paix, les missions des Nations Unies doivent avoir la capacité et la volonté de dissuader ceux qui risquent de faire dérailler le processus de paix ou de menacer des civils et des soldats de la paix des Nations Unies. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix s'est déjà dit favorable à ce que les soldats de la paix se montrent dissuasifs pour se défendre ou défendre leur mandat. Le Secrétaire général a souvent souligné les avantages d'une position ferme dans les rapports sur des missions spécifiques qu'il a présentés au Conseil. Nous avons vu comment cela a fonctionné, par exemple, dans l'Abyei. Nous avons également entendu ce matin le général Obi s'exprimer sur l'utilité des mesures préventives prises en amont il y a quelques mois par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud dans des circonstances très difficiles à Jonglei. J'ai été saisi par la manière dont cet exemple illustre l'importance de systèmes d'alerte rapide solides.

Je voudrais savoir dans quelle mesure les commandants de force estiment qu'il est nécessaire d'adopter une position ferme dans le cadre de leur mission, et jusqu'à quel point ils pensent être en mesure de maintenir une telle démarche. Estiment-ils, par exemple, que des objections au niveau national limitent la capacité d'action de certains contingents?

Une meilleure coopération entre les missions est essentielle pour améliorer les opérations de maintien de la paix et, comme certains collègues l'ont souligné, pour accroître l'efficacité qui permette de concilier les besoins concernant les ressources des opérations de maintien de la paix, d'une part, et les contraintes budgétaires, d'autre part. Le Conseil a pu se rendre directement compte des avantages d'une telle démarche lors de sa récente mission en Afrique de l'Ouest. Cette coopération concernait le partage provisoire des ressources et des échanges d'informations entre les équipes politiques de la Mission des Nations Unies au Libéria et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Nous ne nous sommes pas rendus clairement compte de la coopération établie au niveau local entre ces composantes militaires de missions de maintien de la paix et les forces nationales de sécurité en vue de prévenir des incursions transfrontières et de partager des informations. Je souhaite donc demander aux commandants de force ce que les missions peuvent faire de plus pour surveiller les mouvements des groupes armés au niveau des frontières et renforcer les capacités locales pour surveiller de tels mouvements et agir en conséquence, en travaillant de manière cohérente avec tous les acteurs locaux.

Les commandants de force se sont exprimés sur les difficultés liées à la protection des civils et le fait que, pour s'acquitter de leur mandat de protection des civils, les forces doivent être plus agiles et plus mobiles mais que, dans le même temps, elles font face à un manque de moyens aériens et à des entraves à la liberté de circulation. Je partage l'avis des membres du Conseil qui ont souligné l'importance de la mobilité et de la flexibilité.

Dans ce contexte, l'observation faite par le général Prakash m'a intéressé. Il a plaidé pour que les contributions soient basées sur le bataillon d'infanterie type. Je voudrais demander aux commandants de force comment il est possible selon eux d'établir un équilibre entre flexibilité et mobilité d'un côté et le besoin d'homogénéité et d'harmonisation de l'autre.

Ma dernière remarque a trait au fait qu'avec la demande de missions intégrées et l'attention accrue prêtée à la consolidation de la paix, il est important de ne pas négliger le caractère essentiel et les mandats consistant tant à protéger les civils qu'à maintenir et appuyer la sécurité. Après tout, la sécurité jette les bases d'une consolidation de la paix efficace. Il est également important de ne pas perdre de vue le fait qu'il incombe au premier chef aux États hôtes de protéger les civils et que les commandants de force établissent des contacts étroits avec les pays hôtes pour renforcer les capacités nationales.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance d'information, utile et opportune. J'attends avec intérêt la tenue du prochain dialogue interactif.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, et les quatre commandants de force de leurs exposés. Les commandants de force des opérations de maintien de la paix des Nations Unies contribuent de manière considérable au maintien de la paix et de la sécurité internationales en exécutant les mandats confiés par le Conseil de sécurité. Je voudrais rendre hommage à tous les commandants de force et chefs des observateurs militaires et, par leur intermédiaire, à tous les soldats de la paix des Nations Unies déployés dans le monde.

Au moment où la situation internationale connaît des changements complexes, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont également confrontées à de nombreux défis. Pour y répondre, nous devons mieux coordonner nos efforts, mieux utiliser les ressources dont nous disposons et mieux gérer les opérations de maintien de la paix partout dans le monde. À cet égard, j'apprécie les efforts déployés et les progrès réalisés par le Département des opérations de maintien de la paix sous la direction du Secrétaire général adjoint, M. Ladsous.

Après les exposés de ce matin, j'axerai ma déclaration sur trois points. Premièrement, les opérations de maintien de la paix devraient toujours respecter le principe d'objectivité et de neutralité. Dans les pays hôtes et les régions où se déroulent des opérations de maintien de la paix, l'environnement politique est souvent compliqué. Les opérations de maintien de la paix doivent observer rigoureusement les mandats du Conseil de sécurité, respecter la volonté et les choix des peuples des pays hôtes et devenir les défenseurs et les arbitres du processus politique et de la réconciliation nationale des pays hôtes. Tout en exécutant leurs mandats, les opérations de maintien de la paix doivent tenir compte des parties concernées des pays hôtes, respecter la culture locale et rallier la confiance et l'appui des populations desdits pays.

Deuxièmement, il faut renforcer la planification des mandats des missions intégrées. Les mandats des opérations de maintien de la paix sont de plus en plus complexes et multidimensionnels. Dans le cadre de l'exécution de leurs mandats, les opérations de maintien de la paix doivent avoir des priorités clairement définies. Le lien entre les objectifs à long terme et à court terme doit être dûment examiné. Lorsqu'il formule les mandats des opérations de maintien de la paix, le Conseil de sécurité doit tenir pleinement compte de la situation spécifique des pays hôtes et adopter une approche pragmatique. Une fois les mandats confiés, il faut leur garantir les ressources et les instruments nécessaires.

Troisièmement, les diverses composantes des opérations de maintien de la paix doivent renforcer leur coordination afin d'engendrer la synergie nécessaire à l'instauration de la stabilité et au renforcement des institutions des pays hôtes. Les composantes militaires et civiles des opérations de maintien de la paix doivent se diviser clairement le travail à faire et user de leurs avantages respectifs pour effectuer une transition en douceur du maintien à la consolidation de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Les membres du Conseil ont soulevé certaines questions dans leurs déclarations. Je vais maintenant donner la parole au Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, au général de division Obi et au général de corps d'armée pour qu'ils répondent à ces questions.

Je donne la parole au général de division Obi.

Le général Obi ((*parle en anglais*) : Je tenterai d'abord de répondre à la question sur la coopération intermissions. J'aborderai également la question de l'utilisation de la technologie dans les situations d'alerte rapide, et peut-être aussi la question de la solidité. S'agissant de la coopération intermissions, je donnerai des exemples de la façon dont elle se fait et examinerai également certains des problèmes auxquels il m'a été demandé de répondre.

S'agissant de la coopération intermissions, je commencerai par la crise dans l'État du Jonglei. À cet égard, je dois remercier le Secrétaire général adjoint et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), ainsi que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui sont venus à notre rescousse en nous appuyant avec des hélicoptères militaires, que nous n'avions pas. Ces hélicoptères étaient disponibles et nous nous en sommes servis pour le transport de marchandises dangereuses. C'est là un exemple très clair de coopération intermissions.

Je veux ajouter également que, s'agissant des autres domaines où nous avons coopéré, nous aurions souhaité en faire davantage. Je voudrais ici citer un incident malheureux concernant le contingent de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei qui a perdu certains de ses membres dans l'explosion d'une mine. En l'occurrence, des hélicoptères se trouvant dans le sud ont été mis en attente pour assurer l'évacuation des victimes. Bien entendu, nous étions en communication pour nous tenir informés. Il aurait été également possible que des hélicoptères viennent du nord pour évacuer les victimes. À cet égard, je veux également ajouter que la Représentante spéciale du Secrétaire général communiquait activement avec Khartoum pour voir comment nous pouvions faciliter ce processus. Mais je veux également dire qu'il y avait un problème d'accès aux hélicoptères en provenance du sud. C'est là, je crois, que le Conseil pourrait nous être très utile. Quand des vies sont en jeu, je crois qu'il est important que des hélicoptères soient envoyés, d'où qu'ils soient, pour sauver des vies.

S'agissant de la question relative à la vérification des frontières, je voudrais citer un cas où nous avons dû coopérer avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour couvrir la zone entre le sud du Darfour et le nord de Barh Al-Ghazal. Nous avons pu coopérer pour vérifier s'il y avait eu des bombardements et parfois, sur la question de la coopération des contingents. Nous nous sommes même rendus dans les zones disputées pour vérifier s'il y avait eu des bombardements, et nous avons pu ensuite faire rapport au DOMP, puis au Conseil.

J'ajouterai également qu'il existe un fort besoin de coopération entre la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) et la MINUAD dans le domaine de la surveillance des frontières. Le Soudan et le Soudan du Sud partagent une très longue frontière – environ 2 200 kilomètres – et nous savons également que nous devons partager l'accès avec la MINUAD, ce que nous faisons en termes de logistique. Tandis que la MINUAD se déploie, la MINUSS coopère déjà avec elle et est prête à coopérer encore plus dans les domaines de l'appui logistique et du partage de l'information.

Nous avons également bénéficié des hélicoptères Mi-26 déployés le 6 juin par la MINUAD pour notre déploiement au Soudan du Sud. Nous pensons que cela a été très utile. Tout ceci a été rendu possible grâce à la stratégie mondiale d'appui aux missions qui permet que du matériel d'appui serve à d'autres missions.

Nous avons également le problème de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA); nous devons protéger les civils contre la LRA. La MINUSS coopère très étroitement avec les missions – MINUAD et MONUSCO. Nous partageons également les informations avec la mission des Nations Unies à Khartoum et, récemment, nous avons tenu des réunions. Nous avons eu des conférences, y compris à Entebbe, et nous continuons à collaborer. J'ai été à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, avec laquelle nous avons établi une liaison. De concert avec les pays touchés par la LRA, la Force de défense du peuple ougandais et d'autres parties prenantes, nous partageons nos informations et pouvons nous concentrer sur la question de la LRA et de ses effets sur la protection des civils au Soudan du Sud. Cela a été très utile pour la MINUSS.

Pour ce qui est de la question de la technologie, je tiens à dire que je crois que cela nous aurait beaucoup aidés au Jonglei, qui est une vaste étendue de terres inaccessibles. C'est une zone marécageuse et les personnes se déplaçant à pied pour attaquer d'autres communautés peuvent se cacher sous des buissons. Les hélicoptères dont nous disposons, en particulier les hélicoptères civils, sont peu pratiques pour faire des observations à travers les vitres et pouvoir localiser des personnes. Ils ont une portée et une visibilité limitées; il en va de même de leur capacité à mener des opérations de nuit et dans divers types de conditions météorologiques. Il y a donc de nombreux problèmes, qui tiennent également au manque d'instruments de surveillance. Nous pensons donc à cet égard, que le recours à la technologie nous aidera à identifier les déplacements des personnes qui veulent en

attaquer d’autres, les voleurs de bétail et autres. À cet égard, je tiens également à ajouter, comme je l’ai toujours dit, que pour surveiller effectivement la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud avec une mission qui manque d’effectifs et des hélicoptères dont la capacité de déplacement est limitée, la mission aura besoin de tout ce qu’elle pourra obtenir en termes de technologie pour être en mesure de surveiller les déplacements transfrontaliers entre les deux pays. À mon avis, cet aspect sera très important.

En ce qui concerne la robustesse, je pense que dans le Jonglei, nous avons démontré que nous avons tenu bon même lorsque nos effectifs n’étaient pas au complet, et nos troupes avaient reçu des instructions très claires en matière de protection. C’est exactement ce que nous avons fait dans le cas du Jonglei. Je tiens donc à souligner que nous sommes déterminés à être fermes et, bien sûr, nous apprécions tout l’appui que nous avons reçu. Nous espérons qu’il sera fait droit à nos demandes en ce qui concerne les hélicoptères et la capacité fluviale. Il faut dire que les effectifs demeurent insuffisants et que la zone à couvrir est très vaste.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au général de corps d’armée Prakash.

Le général Prakash (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je voudrais répondre à la question posée par le représentant du Guatemala relative à l’exploitation des informations fournies par les commandants de force.

Je pense que le Conseil peut faire beaucoup. Il y a un certain nombre d’acteurs qui ont un rôle à jouer en ce qui concerne les informations fournies par les commandants de force. Etant donné qu’il y a plusieurs protagonistes qui peuvent agir suite aux informations fournies, il s’agit d’une longue chaîne. En ce qui concerne la composante militaire, elle change à une fréquence très élevée, tous les six à 12 mois. C’est pourquoi, à moins de réduire ces délais, les informations fournies par le commandant de la Force ne sont d’aucune utilité. À mon avis, le Conseil peut apporter son appui en réduisant cet intervalle, ce qui aidera le commandant de la Force.

Quant à la question relative à la flexibilité ou la rigidité des normes, il est vrai que quand on a des normes dignes de ce nom, il y a un risque de rigidité. Cependant, je propose qu’on envisage cette question autrement. Elle doit être abordée en ayant à l’esprit que les normes nous donnent la capacité d’agir, et que la flexibilité est l’état d’esprit avec lequel nous devons tirer avantage de ces normes. À moins qu’il n’y ait de restrictions nationales, le mémorandum d’accord est intrinsèquement flexible. Les normes qui sont fixées par le Département des opérations de maintien de la paix ne peuvent que nous aider à être plus efficaces.

Une autre question relative aux questions sur lesquelles des normes militaires communes peuvent s’appliquer a été posée. En fait, il y a un large éventail d’aspects à traiter à cet égard. Tout d’abord, les mesures de protection de la force. Plusieurs contingents sont déployés, avec divers types d’équipement et différentes perceptions en ce qui concerne la protection des forces. C’est une question qui peut être abordée. Même quand il s’agit d’activités de moindre importance tactique comme les patrouilles, différents pays utilisent différentes méthodes. C’est également un autre domaine qui pourrait être abordé.

Certains contingents militaires, voire la majorité, qui ont été formés pour faire la guerre et non pour maintenir la paix, ne comprennent pas les implications des équipes d’évaluation conjointes et des équipes de protection conjointes, ou le rôle de l’armée dans ces équipes. C’est un autre domaine où il conviendrait d’adopter des normes communes. Un autre domaine est la collecte d’informations. À mon avis, il s’agit d’un domaine important où des normes communes pour les contingents militaires devraient être élaborées.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, compte tenu de l’heure, je serai bref.

En ce qui concerne la coopération internationale, je voudrais mentionner un exemple très récent. Il y a une semaine, je me trouvais à Abidjan pour assister à la cérémonie organisée en l’honneur des sept soldats tués dans l’ouest de la Côte d’Ivoire. À cette occasion, une réunion quadripartite très importante rassemblant les Gouvernements de la Côte d’Ivoire et du Libéria et les deux missions des Nations Unies a eu lieu. Ensemble, en une seule journée, ils ont conclu un certain nombre d’accords sur des activités très spécifiques - par exemple, non seulement sur des patrouilles conjointes, mais aussi sur des patrouilles menées en parallèle des deux côtés de la frontière, coordonnées des deux côtés du fleuve qui délimite la frontière. Il ne s’agit là que d’un exemple d’un programme très solide d’action commune. Selon ce que j’ai pu comprendre, il sera désormais possible d’utiliser indifféremment les hélicoptères tactiques de part et d’autre de la frontière. Je pense qu’il s’agit pour nos deux commandants d’un outil très efficace, qui leur permettra d’intensifier sensiblement la lutte contre les fauteurs de troubles qui ont lancé cette attaque déplorable.

S'agissant de la question des normes, je tiens à rappeler que jusqu'à présent, nous avons élaboré des normes pour trois catégories, à savoir les bataillons d'infanterie, les officiers d'état-major et les unités médicales. Dans le cas des bataillons d'infanterie, nous sommes allés plus loin. Il y a deux jours, sur le plan interne, nous avons établi sous sa forme définitive le manuel à l'intention des bataillons d'infanterie, qui permettra de renforcer les normes en vigueur. Quand nous parlons de normes, nous parlons bien entendu de flexibilité. Toutefois, un autre avantage des normes est qu'elles fixent les critères en termes de préparation, de formation et de comportement professionnel. Je pense que tout cela fait partie de la politique que nous essayons d'élaborer, afin d'améliorer la qualité des contingents que nous utilisons.

La question des clauses restrictives a été également soulevée. Bien entendu, Monsieur le Président, les clauses restrictives sont totalement inacceptables. Il s'agit d'une question de foi et de confiance par rapport au Secrétaire général et à nos commandants de force. Je sais que cela arrive, mais cela ne signifie pas que nous l'acceptons. En ce moment où nous nous efforçons d'améliorer la qualité de notre travail et où nos admirables généraux font leur travail, je pense que nous ne devons plus accepter cela comme allant de soi.

Pour terminer, je constate que l'Ambassadeur de France est parti. Mais je voudrais dire à ses collègues que le multilinguisme est en effet un sujet de préoccupation. Par exemple, j'ai été très surpris de ce que j'ai vu en Haïti. Bien sûr, je ne m'attendais pas à ce que quiconque parle le créole, mais je m'attendais au moins à ce que la grande majorité du personnel parle français. Mais tel n'est pas le cas, seulement environ 30 % du personnel de la Mission est francophone. Je trouve cela très étrange. À mon avis, le fait que quelqu'un soit capable de rédiger un rapport en chinois ou en américain n'est pas un problème. Le fait est que dans les pays francophones, les membres du personnel devraient être en mesure de parler français. Cela prend du temps. Il y a aussi parfois des difficultés à trouver des candidats. Mais je pense qu'il s'agit tout simplement d'une question de bon sens. Je suis donc favorable à cette idée.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, des éclaircissements supplémentaires qu'il a apportés et des informations qu'il a fournies.

La séance d'aujourd'hui a été fructueuse. Nous avons un débat utile avec les commandants de force et chefs des observateurs militaires sur l'état actuel, l'expérience et l'amélioration des opérations de maintien de la paix. Cela est important et constructif pour améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix comptent parmi les principaux moyens dont disposent les Nations Unies pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Casques bleus sont devenus le symbole de l'Organisation des Nations Unies. En outre, pour les populations dans les zones de conflit, les Casques bleus représentent la sécurité et l'espoir. Les soldats de la paix travaillent dans des conditions difficiles, complexes et dangereuses. Ils surmontent d'énormes difficultés pour s'acquitter des mandats délivrés par le Conseil de sécurité, apporter la paix et garantir un avenir aux populations dans les zones de conflit. Leurs accomplissements sont extraordinaires et ils sont l'incarnation de l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Avant de terminer, je voudrais une fois encore, au nom du Conseil de sécurité, exprimer notre profonde reconnaissance à tous les commandants de force, aux observateurs militaires principaux ici présents et à tous les soldats de la paix dans le monde entier. Je veux rendre le plus grand hommage à leur courage, à leur persévérance et à leur dévouement, et leur présente tous mes vœux.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.